

L'ASSOCIATION

JOURNAL D'ECONOMIE SOCIALE

P. MASSON, Directeur-Propriétaire

Bureaux et Ateliers: 68 rue St-Joseph, St-Roch

ANTOINE LANGLOIS, Agent

L'ASSOCIATION

Journal d'Economie Sociale

Propriétaire et Directeur de la Rédaction
PHILIPPE MASSON

Le seul journal français qui fasse une spécialité de renseigner le public sur toutes les compagnies et associations d'assurance: feu, vie, accidents corporels, secours mutuels, marine, lois de vires, etc.

Toutes les questions d'économie sociale et politique entrent dans le programme de ce journal, et y sont traitées exclusivement au point de vue de la doctrine catholique.

"L'ASSOCIATION" ne voit de remède au malaise social et politique que dans l'application exacte de la doctrine catholique. "L'Eglise est la propagatrice officielle de la vérité sociale." Les associations catholiques de secours mutuel, telles que la SOCIÉTÉ DES ARTISANS CANADIENS, les UNIONS ST-JOSEPH, la SOCIÉTÉ BIEUVILLANTE de Saint-Roch, l'ASSOCIATION CATHOLIQUE DE SECOURS MUTUEL (C. M. R. A.), les FORTIERS CATHOLIQUES, etc., sont des instruments efficaces de l'Eglise pour la cause de la paix sociale, et trouveront, en conséquence dans le journal "L'ASSOCIATION" un avocat actif et dévoué.

Les questions agricoles, industrielles, commerciales, professionnelles et ouvrières seront l'objet d'études soignées. REVUE DE MOUVEMENT SOCIAL, POLITIQUE ET COMMERCIAL PAR TOUT LE MONDE.

Client, ce journal est le propagateur de votre enseignement. Hommes des classes dirigeantes, si votre direction est saine, ce journal est votre appui. Hommes de l'agriculture, de l'industrie et du commerce, et vous tous, hommes des affaires, ce journal vous est un aide pour tous efforts légitimes et bien ordonnés vers le progrès. Officiers de toutes classes, ce journal est votre ami.

Prix de l'abonnement:—UNE FRANQUE par année, PAYABLE D'AVANCE.

S'adresser à l'agent officiel de "L'ASSOCIATION", M. ANTOINE LANGLOIS, 38 RUE ST-PIERRE, ou aux bureaux de "L'ASSOCIATION", 68, Rue St-Joseph, Québec.

Les résolutions du congrès de la participation aux bénéfices résumées en quelques articles les bénéfices qu'on est en droit d'espérer de cette association des travailleurs aux résultats de l'entreprise qui les emploie. Les rapports présentés à ce congrès et les documents exposés par les industriels permettent de juger la question au point de vue théorique et pratique: il ne nous reste donc qu'à examiner quel serait de tous les systèmes employés, celui qui conviendrait le mieux au Canada.

Ce système ne devra comporter aucune déchéance, et devra laisser à l'ouvrier la libre disposition de la part de bénéfices qui lui revient.

La déchéance, c'est-à-dire la confiscation des bénéfices acquis par l'ouvrier, même lorsqu'elle est faite au profit de la masse, est toujours une injustice, et serait sur ce continent un obstacle insurmontable à l'établissement de la participation. Exiger d'un ouvrier qu'il reste 5, 10, 15 ou 20 ans, dans une maison avant de lui reconnaître le droit de posséder les sommes portées annuellement à son compte comme étant la juste proportion de ce qui lui revient dans les bénéfices de la maison, et lui confisquer ce petit avoir si pour une cause quelconque il quitte son patron, c'est dans presque tous les cas exiger du travailleur un sacrifice hors de proportion avec les avantages qu'on lui accorde.

De deux choses l'une; ou la participation aux bénéfices est avantageuse au patron, ou elle ne l'est pas? Si elle n'est pas pour lui la source d'un avantage quelconque, si les sommes qu'il distribue annuellement à ses ouvriers représentent un acte philanthropique et non une combinaison in-

"Je n'ai pas assez d'autorité pour discuter ici sur ce point, mais je puis dire, en ce qui concerne l'Angleterre, que si vous prononcez la déchéance, si vous ne laissez pas l'ouvrier libre de réclamer la part qui revient, jamais la participation ne s'établira en Angleterre."

Il en sera de même au Canada, et les patrons qui introduiront le système de la participation dans leur établissement, devront en supprimer toute clause de déchéance, s'ils veulent réellement, à l'aide de cette innovation améliorer les rapports entre le capital et le travail.

Mais, a-t-on dit: supprimer la déchéance c'est connaître le droit absolu de l'ouvrier à la participation: c'est par conséquent lui reconnaître le droit de contrôler les opérations de la maison, de vérifier les livres, contrôle et vérification auxquels il ne peut prétendre puisqu'il ne participe qu'aux gains, sans participer aux pertes: c'est transformer une libéralité en une obligation.

La participation n'est pas une libéralité mais une obligation que le patron est libre de contracter, et soumise par conséquent aux mêmes lois que les autres contrats. Le principe de la participation aux bénéfices, s'il est nouvellement admis dans l'industrie entre patrons et ouvriers, l'est depuis longtemps entre patrons et employés. Le droit de vérification et de contrôle n'a jamais été stipulé entre les patrons et les employés intéressés aux affaires, attendu que les premiers savent qu'il est reconnu par les tribunaux. Pourquoi en serait-il autrement entre patrons et ouvriers?

Le droit de contrôle et de vérification a été, du reste, sanctionné par le congrès de la participation, qui a reconnu qu'un patron

fonds de réserve, prélevés avant tout le partage sur les bénéfices, et sur lesquels le capital et le travail n'ont aucun droit, quoiqu'ayant tous les deux contribué à leur formation. Le fonds de réserve constitue la participation du capital et du travail aux pertes probables résultant du fait de l'entreprise.

On combat, en certains milieux, la participation en disant:

La participation avilira les salaires, créera une catégorie spéciale d'ouvriers qui se détacheront de la masse, et qui, par leur travail continu empêcheront, en supprimant toute possibilité de grèves, leurs camarades d'améliorer leur sort.

Jusqu'à ce jour les faits ont contredit cette assertion: Les maisons à participation étant justement celles qui paient les salaires les plus élevés. Puis il n'y a aucun désir de la part des patrons, de confondre le salaire avec les bénéfices, c'est ce qu'expliquait le fondateur du familistère de Guise en disant à la commission des associations ouvrières, à Paris:

"Dans les instruments de travail il faut du charbon pour faire marcher la machine, de l'huile pour lubrifier les engrenages, et vous ne pouvez pas demander à la machine de vous restituer ce que vous lui avez donné; de même au travailleur il faut l'huile et le charbon nécessaires à ses mouvements; cette huile, ce charbon, c'est le salaire; les bénéfices sont en dehors de cela."

On la combat également en disant:

La participation aux bénéfices n'empêchera pas les grèves pour une augmentation de salaire, demain on fera grève pour une

AGENTS DEMANDES

MUTUEL (C. M. B. A.), les FORESTIERS CATHOLIQUES, etc., sont des instruments efficaces de l'Eglise pour la cause de la paix sociale, et trouveront, en conséquence dans le Journal "L'ASSOCIATION" un avocat actif et dévoué.

Les questions agricoles, industrielles, commerciales, professionnelles et ouvrières seront l'objet d'études soignées. REVUE DE MOUVEMENT SOCIAL, POLITIQUE ET COMMERCIAL PAR TOUT LE MONDE.

CERQUE, ce journal est le propagateur de votre enseignement. Hommes des classes dirigeantes, si votre direction est saine, ce journal est votre appui. Hommes de l'agriculture, de l'industrie et du commerce, et vous tous, hommes des affaires, ce journal vous est un aide pour tous efforts légitimes et bien ordonnés vers le progrès. OUVRIERS de toutes classes, ce journal est votre ami.

Prix de l'abonnement :—UNE PIASTRE PAR ANNÉE, PAYABLE D'AVANCE.

S'adresser à l'agent officiel de "L'ASSOCIATION", M. ANTOINE LANGLOIS, 28 RUE-ST-PIERRE, ou aux bureaux de "L'ASSOCIATION", 68, Rue St-Joseph, Québec.

AGENTS DEMANDES

\$5.00 PAR JOUR peuvent être gagnés facilement par toute personne active à laquelle les loisirs permettent de solliciter des abonnements pour l'ASSOCIATION. S'adresser à

ANTOINE LANGLOIS,
No. 28, rue St-Pierre, R.-V. Québec.
No. 68, Rue St-Joseph, St-Roch, Québec.

ETUDIIONS

De nouveau, et avec insistance, nous recommandons à nos lecteurs, et particulièrement aux hommes d'études la lecture attentive de l'article intitulé *Participation*. Cet article est une étude complète et approfondie du sujet indiqué par le titre.

PARTICIPATION

(suite)

On peut diviser en trois classes les différents systèmes adoptés par les maisons qui ont adopté la participation aux bénéfices.

1^o Participation aux bénéfices avec co-proprieté dans l'entreprise.

2^o Participation aux bénéfices, sans co-proprieté dans l'entreprise.

3^o Les primes, gratifications et les institutions patronales.

Quant à la répartition aux bénéficiaires elle est faite suivant des bases très variables : chaque maison adoptant le mode de répartition qui lui paraît le mieux approprié à ses affaires et aux besoins de ses ouvriers.

blissement de la participation. Exiger d'un ouvrier qu'il reste 5, 10, 15 ou 20 ans, dans une maison avant de lui reconnaître le droit de posséder les sommes portées annuellement à son compte comme étant la juste proportion de ce qui lui revient dans les bénéfices de la maison, et lui confisquer ce petit avoir si pour une cause quelconque il quitte son patron, c'est dans presque tous les cas exiger du travailleur un sacrifice hors de proportion avec les avantages qu'on lui accorde.

De deux choses l'une ; ou la participation aux bénéfices est avantageuse au patron, ou elle ne l'est pas ! Si elle n'est pas pour lui la source d'un avantage quelconque, si les sommes qu'il distribue annuellement à ses ouvriers représentent un acte philanthropique et non une combinaison industrielle, qu'il efface de ses règlements le mot participation et qu'il le remplace par celui de donation.

Lorsque le patron fait un don, crée de ses deniers propres une œuvre quelconque au profit de ses ouvriers, il a le droit absolu d'en disposer comme bon lui semble, d'y faire participer qui bon lui semble, et dans les proportions et suivant des conditions qu'il a toute la liberté de stipuler ; c'est alors une institution patronale. Mais lorsqu'il appelle ses ouvriers au partage des bénéfices, lorsque ces ouvriers pour augmenter ces bénéfices apportent au travail plus de soins, d'intelligence et d'efforts, ils ont le droit, eux, de demander la remise entière de ce qu'on leur a promis.

Voici à ce propos ce que disait au congrès de la participation un membre anglais M. David Schloss :

" En Angleterre, où nous n'avons pas encore votre expérience en matière de participation aux bénéfices, on a reconnu qu'il fallait s'attacher les ouvriers par les liens de la bienfaisance, mais jamais en leur retenant l'argent qu'ils ont gagné.

" En Angleterre où les *Trades Unions* ont déjà résolu bien des difficultés, les ouvriers n'admettront jamais qu'on leur fasse perdre leurs droits à la participation, et si vous votiez la déchéance de ces droits pour ceux qui quitteraient la maison où ils travaillent, vous auriez tous les *Trades Unions* contre vous.

" Pour mon compte, j'ai toujours fait mon possible pour conseiller la participation à mes amis des syndicats ouvriers anglais, mais j'ai toujours compris que cette participation devait être établie suivant les règles de l'équité.

puisque ne participe qu'aux gains, sans participer aux pertes ; c'est transformer une libéralité en une obligation.

La participation n'est pas une libéralité mais une obligation que le patron est lebride de contracter, et soumise par conséquent aux mêmes lois que les autres contrats. Le principe de la participation aux bénéfices, s'il est nouvellement admis dans l'industrie entre patrons et ouvriers, l'est depuis longtemps entre patrons et employés. Le droit de vérification et de contrôle n'a jamais été stipulé entre les patrons et les employés intéressés aux affaires, attendu que les premiers savent qu'il est reconnu par les tribunaux. Pourquoi en serait-il autrement entre patrons et ouvriers ?

Le droit de contrôle et de vérification a été, du reste, sanctionné par le congrès de la participation, qui a reconnu qu'un patron tenant une comptabilité régulière n'avait aucune bonne raison à avancer pour se soustraire à une audition de comptes.

Sans cette faculté de contrôle, la participation pourrait être exploitée au détriment des ouvriers, et faire suspecter les intentions du patron, même lorsqu'il répartirait justement les bénéfices promis.

Cette vérification perd beaucoup de son importance quand on pense que les employés comptables, étant eux-mêmes intéressés, constituent les meilleurs contrôleurs désirables.

Le droit de contrôle doit s'exercer d'une manière discrète, par un délégué nommé par les ouvriers, et ne doit conférer à ces derniers ni le droit de connaître les opérations ou les secrets de la maison, ni celui d'intervenir dans sa direction.

La participation aux bénéfices, ne diminue en rien les droits ou l'autorité du patron, sauf dans le cas où l'ouvrier est co-proprietaire. Et c'est justement parce que le patron est seul responsable et maître absolu de la conduite de ses affaires, que l'ouvrier ne peut-être appelé, en tant qu'ouvrier, à participer aux pertes.

L'ouvrier ne doit pas participer aux pertes par une raison bien simple : c'est qu'il ne peut en occasionner aucune. Le capital et le travail ne peuvent causer aucune perte : ils les subissent. C'est l'entreprise qui, chargée de faire valoir, d'écouler les produits créés par le concours du travail et du capital, est la cause unique des pertes ; c'est elle également qui prélevant, et avec justice, la part la plus forte des bénéfices doit se prémunir contre les conséquences de ces pertes. C'est pour cela qu'on a créé les

les plus élevés. Puis il n'y a aucun désir de la part des patrons, de confondre le salaire avec les bénéfices, c'est ce qu'expliquait le fondateur du familistère de Guise en disant à la commission des associations ouvrières, à Paris :

" Dans les instruments de travail il faut du charbon pour faire marcher la machine, de l'huile pour lubrifier les engrenages, et vous ne pouvez pas demander à la machine de vous restituer ce que vous lui avez donné ; de même au travailleur il faut l'huile et le charbon nécessaires à ses mouvements ; cette huile, ce charbon, c'est le salaire ; les bénéfices sont en dehors de cela."

On la combat également en disant :

La participation aux bénéfices n'empêchera pas les grèves pour une augmentation de salaire, demain on fera grève pour une augmentation du *quantum* de la participation.

M. Charles Robert, une autorité en pareille matière, disait sur ce point à la même commission dont nous venons de parler :

" Cette objection ne me paraît pas très fondée. Je ne prétends pas qu'il y ait quelque chose de magique dans la participation, et que lorsqu'on aura écrit ce mot sur une feuille de papier on puisse se vanter d'avoir absolument comblé les vœux et arrêté les désirs des ouvriers. Il pourrait arriver, en effet, si la participation était ridiculement faible, ou égard au rôle déployé et au bénéfice obtenu, que la grève se produisit contre le *quantum* de la participation comme elle se produit aujourd'hui à l'endroit du salaire. Mais il faut envisager les choses d'une manière plus large. Revenant à la méthode expérimentale, me fondant sur les faits constatés, je crois pouvoir dire que jusqu'à présent, les maisons qui pratiquent la participation n'ont jamais eu à souffrir d'une grève par laquelle les ouvriers auraient voulu obtenir une participation plus forte. Il est arrivé, au contraire, en France, que la participation a énergiquement, efficacement protégé certaines maisons contre les grèves du salaire. La participation, et c'est un de ses plus grands avantages, produit des rapports de cordialité, de confiance, de solidarité bien comprise, entre le patron et l'ouvrier ; les deux intérêts opposés se concilient, et les chances de grève sont beaucoup moins grandes. La paix sociale est à peu près assurée dans ces maisons-là. C'est autant de gagné pour l'ordre public et pour la sécurité générale du pays."

Il y a du reste dans la participation aux bénéfices, un élément qui échappe au contrôle des ouvriers et sur lequel les grèves ne peuvent avoir aucune influence : c'est l'entreprise, l'intelligence commerciale. Le *quantum* de la participation n'a d'autre valeur que celle qu'il produit : peu importe qu'il soit élevé si l'entreprise produit peu de bénéfices. Les ouvriers, avant d'entrer dans une fabrique, ne demanderont pas : quel est le *quantum* de la participation ? mais bien : à combien s'élève la part ? Et cette préoccupation ne sera pas un des moindres résultats du système, il habituera l'ouvrier à compter avec cet élément de bénéfices qu'une certaine école méconnaît aujourd'hui en prétendant que le travail a droit à la totalité de la plus-value qu'on tire de la vente de ses produits.

Pour que la participation soit efficace et donne son maximum d'avantages moraux et matériels, il faut que le patron qui l'adopte, l'applique d'une manière générale à tous ses ouvriers. Il peut imposer un stage, graduer les parts suivant le degré d'ancienneté, mais il doit, sous peine de perdre une grande partie des bénéfices qu'il espère retirer de la mesure, appeler tout son personnel à en bénéficier.

En établissant la participation dans sa maison, Leclaire l'avait restreinte au *noyau*, plus tard il admit les ouvriers auxiliaires au partage et voici, suivant le témoignage d'un des chefs actuels de la maison, quelles sont les circonstances qui l'amènèrent à modifier ses premières idées :

"Après les événements de 1870, un ouvrier étranger à la maison dit un jour à M. Leclaire : "Votre maison n'est qu'une boîte à petits patrons, parce qu'une partie seulement des ouvriers prend part au partage des bénéfices." Cette critique frappa M. Leclaire qui, à partir de ce moment, décida que tout le monde serait participant. Il y avait 350 ouvriers dont 150 seulement participaient dans les bénéfices.

"Lorsqu'un ouvrier du noyau faisait une observation à un ouvrier non participant, celui-ci lui répondait : Est-ce que tu crois que je vais me tuer pour te faire des bénéfices.

"Aujourd'hui que tout le monde est participant, tous les ouvriers sont d'accord ; il n'y a plus de jaloux et l'on travaille le plus possible."

"Cette question, cependant s'imposera peut-être un jour, si les conditions de la vie matérielle continuent à s'aggraver comme elles le font depuis quelques années."

Et soutenant toujours la même thèse, cet industriel disait au Congrès de la participation aux bénéfices :

"Quand nous avons fondé la participation nous avons dit à l'ouvrier : "Tu auras ta part dans les bénéfices." Nous n'avons pas ajouté : "Tu n'auras pas le droit d'en disposer."

"Mais la maison ne croit pas son rôle terminé avec le paiement de la part en espèces ; elle guide l'ouvrier dans son placement et stimule chez lui le goût de l'économie, en accordant certains avantages, à ceux qui économisent.

Cette question de l'emploi des fonds de la participation a toujours été un argument avancé par les adversaires du système. Dès 1872, Leclaire, pour défendre son œuvre, répondait à ce sujet, à un correspondant :

"Quant au mauvais emploi que les ouvriers auraient fait de la part des bénéfices qu'ils avaient reçue, une enquête a-t-elle eu lieu à cet égard ? Les ouvriers de Lyon doivent ressembler beaucoup aux ouvriers de Paris. La plupart gagnent à peine de quoi donner du pain à leur famille. Tous ces pauvres ménages manquent de linge et ne sont pas toujours bien vêtus. Mais si, recevant une aubaine en dehors de leur salaire, ils l'ont utilisée dans leur ménage à retirer du mont-de-pitié quelques mauvaises nippes, où est le mal ? Est-ce à dire qu'il n'y a pas de ces enfants perdus que la misère, le désespoir, des chagrins domestiques entraînent à des habitudes d'ivrognerie dont ils ne peuvent plus se défaire ? Loin de moi cette pensée ! car, dans notre maison, il en est qui sont tombés dans ce défaut. Mais prendre la génération actuelle, telle qu'elle est, et partir de là pour prétendre que la démoralisation doit se perpétuer, c'est un moyen que beaucoup emploient pour ne rien faire."

Leclaire avait raison. Les plus grands adversaires de la participation aux bénéfices sont ceux qui, sans l'étudier, ne veulent pas la pratiquer.

De tous les systèmes de participation aux bénéfices adoptés jusqu'ici, le système le plus pratique et le plus conforme aux idées qui régissent dans le monde industriel

"Le mode d'éducation des enfants a pour résultat d'enlever la personnalité à la famille.

"Ils sont tous élevés en commun. Ils passent de la nourricerie au pouponnat, puis de là aux écoles de l'usine. Ils y restent toute l'année et n'ont pas quinze jours de congé.

"La liberté de choisir d'autres écoles est refusée aux parents. Enfin, quoique au point de vue du droit, la famille soit parfaitement libre, elle subit au familistère une pression peu sensible en apparence, mais qui ne la laisse pas complètement maîtresse de sa vie morale et religieuse."

(à suivre.)

UN SALUT FRATERNEL

De tout cœur nous saluons nos amis les membres de la Société des Artisans canadiens-français de Montréal, réunis aujourd'hui même, 2 août, au parc Sohmer. Par la pensée nous prenons part à leurs agapes fraternelles, et nous les prions d'agréer l'expression des vœux que nous formons pour la prospérité toujours grandissante de leur société si éminemment catholique, si excellemment favorable aux vrais intérêts des classes ouvrières.

Le chef de famille a le devoir de garantir l'avenir des siens ; la Société des Artisans donne une assurance de vie à ses membres et ainsi les met en état de pouvoir protéger leurs familles même après leur mort. Mais ce n'est pas seulement que par la mort qu'un chef de famille manque aux siens : hélas ! trop souvent, un accident qui le blesse, une maladie qui le surprend, l'empêche de travailler. Le salaire cesse, les dépenses s'accroissent, les épargnes (s'il y en a)

direction de ses officiers actuels, elle peut compter l'avenir est à elle.

Qu'elle reçoive nos chaleureuses félicitations.

"FORESTIERS CATHOLIQUES"

Notre excellent confrère, le journal *Le Canadien* de St-Paul, Minnesota, Etats-Unis, publie ce qui suit :

"La Cour Hennepin No 153, de l'Ordre des Forestiers Catholiques, va de progrès en progrès.

"A la dernière séance, le 17 juillet courant, 16 membres nouveaux venaient grossir ses rangs, et elle a continuellement devant elle de nouvelles applications. Voici quels sont les noms de ces seize nouveaux Forestiers :—

"MM. C. Bazinet, A. F. Belisle, W. Paradis, S. Pratt, N. Verville, O. Cagné, N. Lemay, J. Faubert, G. Robert, G. Payette, E. L'Orange, D. Lachapelle, C. Pomerleau, J. Pleau, S. H. Cyrier, et Joseph G. Guimond.

"On les initiera le 1er jeudi du mois d'août prochain, le 7, dans la salle ordinaire des réunions de la Cour Hennepin, No 208, Avenue Centrale, au-dessus de la pharmacie Rose.

"La Cour Hennepin aura bientôt ses séances dans une nouvelle salle. Ses nouveaux quartiers seront dans le rez-de-chaussée de l'église Notre-Dame de Lourdes. Elle a souscrit la somme de \$75.00 pour défrayer le coût des réparations nécessaires.

"Les Forestiers de la Cour Hennepin No 153, ont l'avantage d'avoir de temps à autre au milieu d'eux, le Révd Père Soumis, qui réside à Birch Cooley, comté de Renville, Minn., l'un de membres les plus zélés de l'Ordre. Il s'est même fait jusqu'à présent un devoir d'assister à toutes les assemblées régulières, et dans le cours de la dernière, il lui est arrivé de faire un discours réellement remarquable au point de vue du fond et de la

modifier ses premières idées :

“Après les événements de 1870, un ouvrier étranger à la maison dit un jour à M. Leclaire : “Votre maison n'est qu'une boîte à petits patrons, parce qu'une partie seulement des ouvriers prend part au partage des bénéfices.” Cette critique frappa M. Leclaire qui, à partir de ce moment, décida que tout le monde serait participant. Il y avait 350 ouvriers dont 150 seulement participaient dans les bénéfices.

“Lorsqu'un ouvrier du noyau faisait une observation à un ouvrier non participant, celui-ci lui répondait : Est-ce que tu crois que je vais me tuer pour te faire des bénéfices.

“Aujourd'hui que tout le monde est participant, tous les ouvriers sont d'accord ; il n'y a plus de jaloux et l'on travaille le plus possible.”

Une des plus graves questions que les patrons se soient posée, est celle de l'emploi des fonds provenant de la participation.

Cette question peut paraître étrange, et pour bien comprendre comment elle s'est posée, il faut se rappeler qu'au début les patrons n'avaient en vue en adoptant la participation que d'intéresser leurs ouvriers à leur travail, et leur procurer des ressources destinées à améliorer leur position. De là sont nées toutes ces combinaisons de versements partie en espèces, partie en livrets de retraite ; de création de sociétés de secours mutuels, de retraite, d'épargnes, etc., etc. Toutes ces combinaisons, auxquelles les patrons n'ont absolument aucun intérêt et qui leur imposent des charges sans compensation aucune, sont faites au profit des ouvriers, et pour leur assurer une vieillesse à l'abri du besoin.

On ne saurait faire aucune objection à de telles préoccupations, et néanmoins on ne peut admettre cette mise en tutelle de l'ouvrier. Interrogé sur ce point, M. Laroche Joubert, de la Papeterie coopérative d'Angoulême, disait :

“Il y a trop de sociétés de secours mutuels de bien organisées autour de nous, pour que nous ayons cru utile d'en avoir une spéciale à notre maison ; c'eût été une fondation inutile.

“Cette fondation est contraire à nos principes, comme attentatoire à la liberté de l'ouvrier, qui se voit retenir, contre sa volonté, une part des bénéfices de la participation appliquée obligatoirement à la caisse de retraite, et comme humiliante pour lui, dont elle met en doute les sentiments de prévoyance.

mauvaises nippes, où est le mal ? Est-ce à dire qu'il n'y a pas de ces enfants perdus que la misère, le désespoir, des chagrins domestiques entraînent à des habitudes d'ivrognerie dont ils ne peuvent plus se défaire ? Loin de moi cette pensée ! car, dans notre maison, il en est qui sont tombés dans ce défaut. Mais prendre la génération actuelle, telle qu'elle est, et partir de là pour prétendre que la démoralisation doit se perpétuer, c'est un moyen que beaucoup employent pour ne rien faire.”

Leclaire avait raison. Les plus grands adversaires de la participation aux bénéfices sont ceux qui, sans l'étudier, ne veulent pas la pratiquer.

De tous les systèmes de participation aux bénéfices adoptés jusqu'ici, le système le plus pratique et le plus conforme aux idées qui règnent dans le monde industriel au Canada, serait donc, selon nous, celui adopté dans la *Papeterie Coopérative d'Angoulême*.

Ce système établi sur des bases justes, tient compte de l'aptitude de l'ouvrier et de son ancienneté, et lui fait payer annuellement en espèces la part de bénéfices qui lui revient. Il permet également aux ouvriers qui ont confiance dans l'avenir de la fabrique d'acquérir des parts dans la propriété de l'usine et de devenir co-propriétaires. Cette liberté pleine et entière laissée à l'ouvrier de placer ses fonds, comme bon lui semble, est préférable au système en force à la Société du Familistère de Guise, système qui oblige l'ouvrier à devenir actionnaire.

Du reste, le Familistère de Guise, une des œuvres les plus remarquables qui ait été créée dans ce siècle, ne pourrait être répétée sur ce continent : l'idée de collectivisme qui l'a conçue et exécutée n'ayant absolument aucune mise en Amérique :

Dans son *Traité d'hygiène sociale*.—1888 —M. le Dr Rochard dit en parlant du Familistère de Guise :

“Cette vie en commun a pourtant l'inconvénient de condamner le chef de famille à demeurer perpétuellement locataire d'un petit foyer, qu'il ne pourra jamais acquérir et transmettre à ses enfants. Les épargnes, les bénéfices sont concentrés dans le fonds social et soumis à toutes les chances de revers que peut courir une entreprise individuelle.

“Un événement extraordinaire, une guerre par exemple, peut porter à l'usine un coup irréparable, et alors tout l'avoir des ouvriers est perdu, puisqu'ils ne possèdent rien au dehors.

rique, si excrément favorable aux vrais intérêts des classes ouvrières.

Le chef de famille a le devoir de garantir l'avenir des siens ; la Société des Artisans donne une assurance de vie à ses membres et ainsi les met en état de pouvoir protéger leurs familles même après leur mort. Mais ce n'est pas seulement que par la mort qu'un chef de famille manque aux siens : hélas ! trop souvent, un accident qui le blesse, une maladie qui le surprend, l'empêche de travailler. Le salaire cesse, les dépenses s'accroissent, les épargnes (s'il y en a) se dissipent, et puis, les DETTES viennent, rapidement suivies du refus des fournisseurs de faire de nouvelles avances. C'est la ruine, c'est l'extrême pauvreté avec tout son cortège d'affreuses misères ! Cette situation déplorable n'est pas à redouter pour les membres de la Société des Artisans qui assure aux membres malades une subvention de quatre dollars par semaine aussi longtemps que dure la maladie.

Depuis treize ans qu'existe cette patriotique société, elle n'a cessé de répandre parmi les Canadiens-français les bénéfices de la protection qu'elle accorde à ses membres. Depuis quelques années, elle prend de nouveaux développements ; elle a maintenant des succursales prospères établies à Québec, à Lévis, aux Trois-Rivières, à St-Jean ; elle est en voie de multiplier ses rameaux et de les étendre par toute la province. Avec l'esprit de foi et de charité qui l'anime, bénie comme elle l'est par Nos Seigneurs les évêques, assistée comme elle doit l'être par messieurs les membres du clergé, et sous l'intelligente et impulsive

la pharmacie Rose.

“La Cour Hennepin aura bientôt ses séances dans une nouvelle salle. Ses nouveaux quartiers seront dans le rez-de-chaussée de l'église Notre-Dame de Lourdes. Elle a souscrit la somme de \$75.00 pour défrayer le coût des réparations nécessaires.

“Les Forestiers de la Cour Hennepin No 153, ont l'avantage d'avoir de temps à autre au milieu d'eux, le Révd Père Soumis, qui réside à Birch Cooley, comté de Renville, Minn., l'un de membres les plus zélés de l'Ordre. Il s'est même fait jusqu'à présent un devoir d'assister à toutes les assemblées régulières, et dans le cours de la dernière, il lui est arrivé de faire un discours réellement remarquable au point de vue du fond et de la forme, sur les bienfaits de l'Ordre. Il en a été ainsi du Révd Père P. S. Dagnault, le directeur bien-aimé de la congrégation canadienne de Notre-Dame de Lourdes.

“Donc, progrès constant et des plus encourageants.

“Le Club Hennepin qui, croyons-nous, n'est autre chose que la Cour Hennepin elle-même, sous un autre aspect, ou ainsi transformée dans un but de récréations utiles en même temps qu'agréables, a réalisé jusqu'à ce jour dans l'intéressante soirée qu'elle donnait il y a quelque temps la somme de \$105.78. L'on a de plus \$24.00 d'annonces à collecter, et il est encore 45 autres billets dont l'on ne connaît pas le résultat.

“Le succès pécuniaire a donc dépassé les espérances mêmes de optimistes.”

“CHEVALIERS DE L'AURORE”

Le journal *Le Canadien* de St-Paul, Minnesota, aux Etats-Unis, publie une intéressante communication d'un patriote qui dénonce comme secrète et dangereuse une société dite des *Chevaliers de l'Aurore*, et qui comprend dans ses cadres quelques-uns de nos compatriotes canadiens-français.

Cette société a célébré la fête républicaine du 4 de juillet, et au cours d'un banquet tenu à cette occasion, un orateur anglais a loué les *Pilgrim Fathers*

“auxquels”—a-t-il dit,—“les Américains doivent leurs droits civils et leur liberté.” Dans ses commentaires, le correspondant du journal *Le Canadien* se récrie :—“Quelle liberté et quels droits les puritains ont-ils jamais accordés ? C'est encore en vertu de leurs principes égoïstes et de leur esprit fanatique, si, aujourd'hui, les catholiques sont le plus souvent, et presque partout, à quelques exceptions près, exclus des emplois civils.”

Pendant que l'orateur anglais faisait l'éloge des *Pilgrim Fathers*, un canadien-français, affilié aux *Chevaliers de l'Aurore*, demanda de la viande !—“Mais c'est vendredi !” lui fit observer une dame, “et vous êtes catholique.”—“C'est aujourd'hui le 4 de juillet.”—répliqua-t-il,—“et quand Noël se trouve un vendredi, il est permis de manger de la viande ; c'est la même chose pour le 4 de juillet. Donnez-moi de la viande.”

De ces faits et de quelques autres exposés par le journal que nous citons, découle la réflexion suivante : nos frères de là bas n'ont rien de mieux à faire que d'obéir à l'appel de leur clergé qui les invite à fuir les associations suspectes.

SOLLICITUDE MINISTERIELLE

Le Progrès de Valleyfield annonce que le gouvernement de l'honorable M. Mercier a accordé une subvention de \$4,000 pour venir en aide aux cultivateurs de Ste-Barbe, qui ont souffert des dommages à la suite de l'ouragan du 8 de juillet dernier.

Un tel secours, donné avec un tel empressement, mérite d'être signalé.

UN RAPPORT IMPORTANT

Un rapport officiel, et de la plus haute importance, relatif aux assemblées représentatives des colonies britanniques, a été soumis dernièrement à la chambre des Com-

gistrés dans cet exposé qui, “à tous les points de vue,”—dit le journal *Le Manitoba*,—“peut être considéré comme possédant un mérite exceptionnel.”

L I S O N S

Notre distingué confrère du *New-York-Canada* adresse à nos frères canadiens-français de New-York ce vigoureux et patriotique appel :

“Nous avons annoncé déjà que l'Institut Canadien de New-York avait cessé d'exister et avait fait don de sa bibliothèque à l'église canadienne. Dimanche dernier, M. le curé a fait à ce sujet une allocution remarquable. Il a établi la nécessité de lire de bons ouvrages afin de propager la langue française et surtout de la conserver. Il a promis en outre d'augmenter la bibliothèque et de fixer un système de lecture gratuite pour tous ceux qui voudraient en profiter. Il est de la plus haute importance pour nos compatriotes de New-York de lire le plus possible. Malheureusement, ce n'est pas ce qui arrive et s'il fallait réunir en une seule, toutes les bibliothèques des Canadiens de la congrégation, nous croyons que cela ne ferait pas un bien gros bagage intellectuel. Il ne suffit pas de jeter chaque jour un coup d'œil furtif sur une feuille anglaise d'un sou pour se renseigner sur ce qui se passe et surtout pour s'affermir dans les bons principes. Le fait est qu'en général la presse de notre ville est bien l'éducateur le plus dangereux qui se puisse trouver. Il faut des livres. Eh bien ! nous en aurons. Il ne nous restera plus qu'à lire. Quand nous aurons à New-York une population canadienne qui aura contracté le goût des lectures sérieuses, nous aurons aussi des cours, des conférences, du théâtre, en un mot des aliments substantiels pour l'esprit. Autrement notre population grandira dans l'ignorance à côté des autres nationalités qui presque toutes ont de magnifiques bibliothèques.

La Religion manque à l'École Publique

Nous lisons dans *Le Combat*, journal publié à Chicago :—

“Dernièrement, Monseigneur Ireland, de St-Paul, a prononcé un discours remarquable sur l'éducation devant un auditoire nombreux, distingué et composé de catholiques et de protestants.

“Il n'est pas contre l'école de l'État :—

“L'école gratuite d'Amérique, dit-il, qu'elle soit à jamais détruite la main qui ait la témérité de se lever pour la détruire !”

“Venant à parler de l'école paroissiale, Monseigneur regrette qu'il y ait nécessité pour elle d'exister.

“Au nom de l'école de l'État, dit le savant Prêlat, je fais appel à tous mes compatriotes américains, afin qu'ils aident dans toute la mesure du possible à faire disparaître cette nécessité.”

“Cette nécessité ne se ferait pas sentir, si la religion avait sa place dans l'école publique.

“L'école de l'État telle qu'organisée actuellement ne donne pas satisfaction, dit l'éminent orateur. L'on dit que l'école de l'État tend à éliminer la religion du cœur et de l'esprit de la jeunesse du pays.

“C'est le grief que j'ai contre les écoles d'État du jour. Veuillez croire, mes concitoyens protestants, que je suis absolument sincère, quand je déclare que je parle maintenant dans l'intérêt du protestantisme comme pour le bonheur du catholicisme. Sans doute que je suis un catholique jusque dans la fibre la plus intime de mon être, catholique ferme dans ma foi, prêt à ne reculer devant rien, et sans compromis. Mais à Dieu ne plaise que je veuille voir le terrain qu'occupe le protestantisme en Amérique, exposé à l'influence néfaste, au souffle dévastateur et glacial de l'incrédulité. Permettez-moi de m'allier à vous pour refouler la marée montante de l'irreligion, glas funèbre de la vie et de la civilisation chrétienne, l'ennemi juré et fatal des âmes et du pays. Ce que nous avons le plus à redouter c'est le matérialisme qui ne veut pas voir en dehors de l'Univers un Dieu vivant, en personne, le vrai Dieu ; ou l'agnosticisme, qui réduit sa divine personnalité, incréée, à un indescriptible peut-être.”

“Sa Grandeur développe ensuite le principe que l'éducation est inséparable de l'idée religieuse.

“Les protestants qui s'étaient rendus en grand nombre pour écouter Monseigneur Ireland, virent briller la lumière de vérités que les nuages des préjugés et de l'erreur leur empêchaient de voir.

les noms de ceux qui nous sont restés fidèles. FRANÇOIS ALLAIRE, ancien associé de la maison Bernard & Allaire.

L. N. ALLAIRE, pendant treize années gérant de la maison Bernard & Allaire, et d'ailleurs très-bien connu du monde musical.

F. G. ALLAIRE, comptable en chef de la maison Bernard & Allaire.

EDOUARD O'MALLEY, commis-voyageur pour Bernard & Allaire.

MELLE MARY BIUNEAU, pendant huit années chez Bernard & Allaire, en charge du département des machines à coudre et à tricoter.

AUDINATH TREMBLAY, ancien employé.

Malgré les affaires considérables que la maison Bernard & Allaire a faites pendant treize ans, nous avons raison de croire que nous pouvons encore en augmenter le chiffre, et pour arriver à ce but nous avons retenu les services de messieurs de haute capacité et connus avantageusement du public :

GEO HEBERT, organiste de l'église St-Jean-Baptiste de Québec, qui aura la charge du département des pianos, harmoniums et musique en feuilles.

FRED. T. DUNCAN, pendant dix-huit ans à la Singer Manufacturing Co., il sera gérant du département des machines à coudre et à tricoter.

J. T. COOK, ci-devant chez Mess Orme & Son, Ottawa, et chef de Fanfare de Buckingham

J. L. DUPRÉ, pendant plusieurs années chez Mess. Gervais & Hudon, de Québec.

ARTHUR H. GENGE, pendant 10 ans accordeur en chef d'une grande manufacture de la Puissance. Nous le recommandons avec la certitude qu'il donnera satisfaction, connaissant déjà ses hautes capacités. Nous aurons toujours en magasin les instruments de musique les plus en renom.

PIANOS

VOSE & SON, BOSTON.

BEHRING & SON, NEW-YORK.

HENRY F. MILLER & SON, BOSTON.

R. S. WILLIAMS & SON, TORONTO.

HARMONIUMS

W. DOHERTY & CO., CLINTON, ONT.

G. W. CORNWALL & CO., HUNTINGDON, P. Q.

Instruments pour Fanfares

provenant de manufactures Françaises, Anglaises, Allemandes et Américaines.

Notre département de musique en feuilles, sera toujours des mieux assortis, et nous aurons toujours en mains les plus récentes publications de musique vocale ou instrumentale, sacrée ou profane.

Nous avons aussi reçu un très bel assortiment de bancs et tapis de pianos, accordéons, violons et en un mot nous aurons toujours en mains les articles en demande dans un magasin de musique bien assorti.

Pour faciliter nos affaires, nous avons divisé l'établissement en départements de manière que chaque branche se trouve complètement séparée des autres.

1er ÉTAGE—Salons de pianos : le fini de cette chambre est du dernier goût et très riche.

2ème ÉTAGE—Salon pour harmoniums d'Église et de

Le *Progress of Valleyfield* annonce que le gouvernement de l'honorable M. Mercier a accordé une subvention de \$4,000 pour venir en aide aux cultivateurs de Ste-Barbe, qui ont souffert des dommages à la suite de l'ouragan du 8 de juillet dernier.

Un tel secours, donné avec un tel empressement, mérite d'être signalé.

UN RAPPORT IMPORTANT

Un rapport officiel, et de la plus haute importance, relatif aux assemblées représentatives des colonies britanniques, a été soumis dernièrement à la chambre des Communes, en Angleterre.

Entre autres choses remarquables, ce rapport contient un exposé de la constitution du Canada, qui fait le plus grand honneur à son auteur, l'honorable M. Chapleau, secrétaire d'Etat.

Cet exposé se divise en cinq chapitres, dont voici l'énumération:

- 1o Le système du gouvernement;
- 2o Le pouvoir exécutif;
- 3o Le pouvoir législatif;
- 4o Les législatures provinciales, et le système municipal établi dans chacune des provinces de la Confédération;
- 5o L'administration judiciaire.

Chaque sujet est traité d'une façon complète, mais précise, et d'après le mode déjà tracé par des autorités constitutionnelles telles que May, Todd, Bourinot, Doutre et autres. Une analyse historique, relatant les développements du système parlementaire au Canada, sert d'introduction.

Plusieurs faits nouveaux, d'un incontestable intérêt, sont enre-

gistrés, nous croyons que cela ne ferait pas un bien gros bagage intellectuel. Il ne suffit pas de jeter chaque jour un coup d'œil furtif sur une feuille anglaise d'un sou pour se renseigner sur ce qui se passe et surtout pour s'affermir dans les bons principes. Le fait est qu'en général la presse de notre ville est bien l'éducateur le plus dangereux qui se puisse trouver. Il faut des livres. Eh bien! nous en aurons. Il ne nous restera plus qu'à lire. Quand nous aurons à New-York une population canadienne qui aura contracté le goût des lectures sérieuses, nous aurons aussi des cours, des conférences, du théâtre, en un mot des aliments substantiels pour l'esprit. Autrement notre population grandira dans l'ignorance à côté des autres nationalités qui presque toutes ont de magnifiques bibliothèques.

"Nous félicitons donc M. le curé de l'œuvre qu'il veut faire et nous le remercions au nom de nos compatriotes de New-York, de consacrer à la cause, des avantages si précieux."

Plusieurs de nos bons québécois pourraient tirer profit des conseils que le *New-York-Canada* adresse à leurs frères de New-York. Ici, les bibliothèques ne font pas défaut, mais ne lit pas assez.

LA MOISSON

Sous ce titre, nous lisons dans le journal *Le Manitoba*:

"Pendant que dans presque tous les pays du monde la moisson laisse beaucoup à désirer, il nous fait plaisir de dire que Manitoba, et, de fait, tout l'ouest canadien fait exception.

"Jamais nos champs ont présenté un plus bel aspect. La végétation a été si rapide que nos cultivateurs seront bientôt appelés à faire la récolte avec un rendement énorme. C'est par milliers de minots que chacun compte moissonner, et si l'on en juge par la disette dont les autres pays sont menacés, les prix seront bons."

dans la fibre la plus intime de mon être, catholique ferme dans ma foi, prêt à ne reculer devant rien, et sans compromis. Mais à Dieu ne plaise que je veuille voir le terrain qu'occupe le protestantisme en Amérique, exposé à l'influence néfaste, au souffle dévastateur et glacial de l'incrédulité. Permettez-moi de m'allier à vous pour refouler la marée montante de l'irréligion, glas funèbre de la vie et de la civilisation chrétienne, l'ennemi juré et fatal des âmes et du pays. Ce que nous avons le plus à redouter c'est le matérialisme qui ne veut pas voir en dehors de l'Univers un Dieu vivant, en personne, le vrai Dieu; ou l'agnosticisme, qui réduit sa divine personnalité, incréée, à un indescriptible peut-être."

"Sa Grandeur développe ensuite le principe que l'éducation est inséparable de l'idée religieuse.

"Les protestants qui s'étaient rendus en grand nombre pour écouter Monseigneur Ireland, virent briller la lumière de vérités que les nuages des préjugés et de l'erreur leur empêchaient de voir.

"Ce savant discours produit un bien immense dans le monde du protestantisme."

TELEPHONE, No 240

FRANÇOIS ALLAIRE,

L.-N. ALLAIRE.

ALLAIRE, FILS & CIE

Propriétaires de l'ancien bloc BERNARD & ALLAIRE, coin des Rues St-Jean et St-Stanislas, Haute-Ville.

INSTRUMENTS POUR FANFARES, PIANOS, HARMONIUMS, VIOLONS, ACCORDÉONS, etc., MOULINS A COUDRE ET A TRICOTER.

Nous prenons respectueusement la liberté de vous informer de la dissolution prochaine de la société Bernard & Allaire, nous continuerons les affaires sous les noms et raison de Allaire, Fils & Cie.

Notre nouvelle maison est ouverte depuis le 1er mai dans l'ancien bloc Bernard & Allaire dont nous avons fait l'acquisition; les améliorations considérables que nous y avons faites, nous mettent en position de vous dire que nous avons maintenant le plus beau magasin dans ce genre d'affaires à Québec.

Nous avons un ferme désir de donner la plus grande satisfaction à nos pratiques, et dans ce but nous nous sommes assurés les services des employés les plus capables de la maison Bernard & Allaire, leurs noms seuls seront une preuve de l'attention que nous voulons porter à ceux qui voudront nous honorer de leur confiance; ils trouveront à notre établissement six des anciennes mains de la maison Bernard & Allaire, ce qui est déjà une garantie de la ponctualité que nous apporterons aux affaires.

Nous nous permettrons de mentionner ici

JOSEPH & SON, BOSTON.
BEHRING & SON, NEW-YORK.
HENRY F. MILLER & SON, BOSTON.
R. S. WILLIAMS & SON, TORONTO.

HARMONIUMS

W. DOHERTY & CO., CLINTON, ONT.
G. W. CORNWALL & CO., HUNTINGDON, P. Q.

Instrument pour Fanfares

provenant de manufactures Françaises, Anglaises, Allemandes et Américaines.

Notre département de musique en feuilles, sera toujours des mieux assortis, et nous aurons toujours en mains les plus récentes publications de musique vocale ou instrumentale, sacrée ou profane.

Nous avons aussi reçu un très bel assortiment de bancs et tapis de pianos, accordéons, violons et en un mot nous aurons toujours en mains les articles en demande dans un magasin de musique bien assorti.

Pour faciliter nos affaires, nous avons divisé l'établissement en départements de manière que chaque branche se trouve complètement séparée des autres.

1er ÉTAGE—Salons de pianos: le fini de cette chambre est du dernier goût et très riche.

2ème ÉTAGE—Salon pour harmoniums d'Églises et de maisons.

3ème Étage—Moulin à coudre et à tricoter, des marques suivantes:

MOULINS A COUDRE

"DOMESTIC" "QUÉBEC B" "RAPID"

MOULINS A TRICOTER

"WORLD STAR"

dont le travail se fait avec perfection et rapidité.
2ème ÉTAGE—Ateliers de réparations pour Pianos, Harmoniums, Moulin à coudre et à tricoter.

Nous sollicitons une visite, et nous croyons pouvoir vous assurer que lorsque vous aurez vu la qualité supérieure de nos instruments et leurs bas prix, vous nous favoriserez de vos commandes, qui recevront une attention toute particulière.

Veillez agréer nos civilités les plus empressées.

**FRS ALLAIRE,
L.-N. ALLAIRE.**

12 juillet 1890.—1 m.

FRANK PENNEE

119 RUE ST-PIERRE

Agent et Inspecteur,
pour Québec et le District de
Québec, de la

Canada Life Assurance Company

ET DE LA

Manufacturers' Accident Insurance Co

5 Dec 1890. 1a

LE NUMÉRAIRE

Le numéraire n'a d'autre fonction que de faciliter les échanges. De là il suit qu'en résultat final les produits se changent contre d'autres produits.

Evidemment ce n'est pas l'acquisition des espèces monétaires que se proposent pour but ultérieur les artisans, les vendeurs, les artistes, les industriels. S'ils les acceptent en retour de la chose dont ils se dépouillent ou du service qu'il rendent, c'est uniquement afin d'obtenir, moyennant cette somme, les choses dont ils désirent la possession.

Au fond, de quelle utilité serait au possesseur le numéraire accumulé? Quels avantages recueillerait-il en réunissant des sacs d'or et d'argent, s'il ne se proposait pas de les faire servir à l'achat d'articles à sa convenance? Le numéraire sans emploi est sans utilité, puisque par sa nature il est l'intermédiaire des échanges.

Les faits démontrent que les hommes ne regardent pas le numéraire comme constituant les véritables richesses. Les citoyens prudents accumulent des propriétés foncières, des immeubles urbains, des actions industrielles; ils n'entassent pas sans fin des piles d'écus.

Comme on répète sans cesse que nous sommes tributaires de l'étranger, que les Anglais nous enlèvent nos espèces monétaires par la supériorité de leurs produits, examinons les phénomènes qui se présentent lorsque nous faisons avec eux des opérations commerciales. Supposons qu'il s'agisse de cotonnades: un fabricant nous vend ses tissus et il reçoit notre argent. Qui s'appauvrit ici? Est-ce la France? est-ce l'Angleterre? D'abord, la France ne s'appauvrit pas, puisqu'elle reçoit des étoffes utiles qui constituent une véritable richesse. Si quelqu'un perdait dans cet échange, ce serait l'Angleterre, qui, à la place d'un produit destiné à l'habillement, n'aurait en retour que du numéraire. Toutefois, elle ne s'appauvrit pas, parce qu'avec cette somme elle achète nos vins, nos articles de goût. Chacun des deux pays s'enrichit en se pourvoyant, au moyen

égale entre toutes les contrées qui sont en relations d'affaires. Il peut très-bien arriver que l'une vende à l'autre plus qu'elle ne lui achète. Mais pour chacune d'elles la balance entre les importations et les exportations se rétablit par l'ensemble des transactions passées avec les diverses nations. Si l'une d'elles fait plus de ventes avec un pays, elle fait plus d'achats avec un autre. En définitive, les produits totaux qu'elle a acquis des marchands étrangers ont été payés par la vente de ses propres produits.

Ce qui trompe dans cette matière et donne à croire que le numéraire constitue la richesse, c'est qu'il sert, à raison de l'usage général auquel il est consacré, à procurer les véritables richesses. Sa mise en circulation le rendant propre à nous faire obtenir les choses que nous désirons, nous lui accordons des facultés qu'il n'a pas en réalité. Par l'habitude où nous sommes d'acquiescer des biens, de nous faire transporter moyennant une certaine somme, nous regardons l'argent comme la source de ces biens et de ces services. Mais en examinant les choses de près on demeure convaincu qu'il n'est pas la richesse véritable, qu'il est seulement un instrument précieux d'échange.

LE "SUN"

Compagnie d'Assurance sur la Vie,
du Canada

M. LOUIS TESSIER,
GÉRANT A QUÉBEC.

17 RUE ST-PIERRE, QUÉBEC.

Le "SUN" est la seule Compagnie qui émet des polices absolument **sans réserve**. Elle paie les réclamations **promptement sans attendre 60 ou 90 jours**.

Aucune personne ne doit s'assurer à une Compagnie qui émet une police remplie de conditions et restrictions.

Toute personne doit lire sa police attentivement avant de l'accepter et de payer la prime, car dans quelques cas **déception est pratiquée**.

GERVAIS & HUDON

IMPORTATEURS

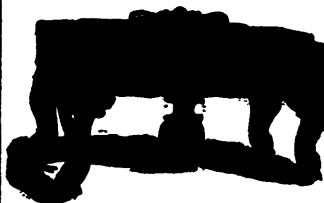
D'INSTRUMENTS DE MUSIQUE

(DE FRANCE, D'ALLEMAGNE ET DES ÉTATS-UNIS)

— AUSSI —

D'INSTRUMENTS de Fabrique CANADIENNE

TELS QUE LES CÉLÈBRES PIANOS



Heintzman & Cie, (Le favori des Artistes.)
Wm. Bell & Cie.,
Dominion & Cie.,
Mason & Risch.,
Scheidmayer & Cie. Etc.

COUCHETTES EN FER,
PAILLASSES A RESSORTS,
MATELAS EN LAINE,
COFFRES DE SURETÉ,
VITRINES DE COMPTOIRS,
MACHINES A TORDRE

— AINSI QUE LES HARMONIUMS

Wm. Bell et Cie.,
Dominion et Cie.,
Thomas et Cie.,
Scheidmayer et Cie., Etc.

Une visite à notre établissement pourra convaincre les plus incrédules qu'il est inutile d'aller à Montréal ou ailleurs, au détriment de la prospérité commerciale de notre ville, pour faire l'acquisition d'un PIANO, ou d'un HARMONIUM de PREMIÈRE CLASSE.

Nos pianos HEINTZMAN & Cie, ne sont surpassés par aucun autre instrument.

La maison HEINTZMAN & Cie, a 38 années d'expérience dans la fabrication de pianos sur ce continent.

Le chef de cette importante maison a fabriqué avec succès PENDANT PLUSIEURS ANNÉES des instruments en ALLEMAGNE.

Anglais nous offrent nos espèces monétaires par la supériorité de leurs produits, examinons les phénomènes qui se présentent lorsque nous faisons avec eux des opérations commerciales. Supposons qu'il s'agisse de cotonnades : un fabricant nous vend ses tissus et il reçoit notre argent. Qui s'appauvrit ici ? Est-ce la France ? est-ce l'Angleterre ? D'abord, la France ne s'appauvrit pas, puisqu'elle reçoit des étoffes utiles qui constituent une véritable richesse. Si quelqu'un perdait dans cet échange, ce serait l'Angleterre, qui, à la place d'un produit destiné à l'habillement, n'aurait en retour que du numéraire. Toutefois, elle ne s'appauvrit pas, parce qu'avec cette somme elle achète nos vins, nos articles de goût. Chacun des deux pays s'enrichit en se pourvoyant, au moyen de l'échange, des objets utiles qu'il n'avait pas.

Au demeurant, quel usage le marchand anglais ferait-il de son numéraire ? A-t-on jamais appris que les coffres-forts de la riche Albion regorgent d'or et d'argent ? Les industriels de ce pays, si intelligents dans les affaires, se gardent bien d'accumuler dans leurs caves les sommes qu'ils ont reçues en retour de leurs marchandises : ils les réexportent en Amérique pour obtenir du coton, en France et en Espagne pour se procurer les vins que leur île ne leur fournit pas. C'est par ces échanges qu'ils sont riches, qu'ils jouissent des produits divers répandus sur le globe entier.

Quand je dis que les produits d'un pays s'échangent contre d'autres produits, je ne prétends pas que ceux d'une espèce soient livrés contre d'autres de même nature ou de nature semblable. Je veux dire seulement qu'en moyenne la valeur des exportations égale à peu près celles des importations. Nous vendons à l'Angleterre les objets dans la fabrication desquels nous lui sommes supérieurs, et à notre tour nous recevons de ses mains les produits que nous avons intérêt à lui acheter, soit à raison de leur excellente confection, soit à raison de leur bon marché.

Ce n'est pas non plus à dire que la somme des achats et des ventes soit

LE "SUN"

Compagnie d'Assurance sur la Vie,
du Canada

M. LOUIS TESSIER,
GÉRANT A QUÉBEC.

17 RUE ST-PIERRE, QUÉBEC.

—:ooo:—

Le "SUN" est la seule Compagnie qui émet des polices absolument **sans réserve**. Elle paie les réclamations promptement **sans attendre 60 ou 90 jours**.

Aucune personne ne doit s'assurer à une Compagnie qui émet une police remplie de conditions et restrictions.

Toute personne doit lire sa police attentivement avant de l'accepter et de payer la prime, car dans quelques cas **déception est pratiquée**.

Assurez-vous au "SUN," car cette Compagnie vous émanera une police dans laquelle **il n'y aura aucune restriction vexatoire** en cas de SUICIDE, EMEUTE, GUERRE, DUEL, FELONIE, VOYAGE, CHANGEMENT D'OCCUPATION ET TRANSPORT DE POLICE, comme il s'en trouve dans les polices des autres Compagnies.

Le "SUN" a réalisé par ses Prêts et Placements depuis trois ans un intérêt d'une moyenne de **sept pour cent (7 1/2%)** étant le **taux le plus élevé** acquis par les Compagnies d'Assurance sur la Vie faisant affaires au Canada.

12 juillet 1890

LA NEW YORK

ACTIF total au Canada, \$ 2,011,235.93

Y compris le dépôt au gouvernement, de.... 1,064,681.45

Montant d'assurances en force au Canada..... 14,320,863.00

BONS AGENTS demandés pour la cité et le district de Québec.

S'adresser au soussigné :

DAVID SMITH,

Agent général,
Rue St-Pierre, Québec.

5 juillet 1890. 1a

MATELAS EN LAINE,
COFFRES DE SURETÉ,
VITRINES DE COMPTOIRS,
MACHINES A TORDRE

— AINSI QUE LES HARMONIUMS

Wm. Bell et Cie.,

Dominion et Cie.,

Thomas et Cie.,

Scheidmayer et Cie., Etc.

Une visite à notre établissement pourra convaincre les plus incrédules qu'il est inutile d'aller à Montréal ou ailleurs, au détriment de la prospérité commerciale de notre ville, pour faire l'acquisition d'un PIANO, ou d'un HARMONIUM de PREMIERE CLASSE.

Nos pianos HEINTZMAN & Cie, ne sont surpassés par aucun autre instrument.

La maison HEINTZMAN & Cie, a 38 années d'expérience dans la fabrication de pianos sur ce continent.

Le chef de cette importante maison a fabriqué avec succès PENDANT PLUSIEURS ANNÉES des instruments en ALLEMAGNE, avant de venir tenter fortune en Amérique où il vint se fixer en 1850 à Buffalo, N. Y., puis en 1860 à Toronto, où MM. Heintzman & Cie possèdent d'immenses ateliers munis de tout ce qu'il y a de plus amélioré en fait de machines, etc.

M. Heintzman, père, ainsi que ses trois fils sont tous des ouvriers pratiques. Ils surveillent personnellement leurs ateliers.

Tous les DESSINS, PLANS, MODÈLES, etc., sont faits par eux.

Les ACTIONS en usage dans les Pianos Heintzman & Cie, sortent des ateliers de la célèbre maison WESSELL, NICKELL & GROSS, de NEW-YORK. UNE AMELIORATION IMPORTANTE, au moyen de laquelle TROIS JOINTURES ou CHARNIERES ont été SUPPRIMEES, a été introduite dans cette action par MM. Heintzman & Cie. Cette amélioration, pour laquelle MM. Heintzman & Cie, ont obtenu des LETTRES PATENTES, est leur PROPRIÉTÉ EXCLUSIVE.

Elle ne se trouve dans aucun autre instrument.

Les pianos Heintzman et Cie, ont toujours remporté les PREMIERS PRIX dans toutes les expositions où ils ont été exhibés.

Le MODELE en est artistique,

Le FINI en est parfait,

La SONORITE nette et pure,

La TOUCHE élastique et souple,

Le MAINTIEN DE L'ACCORD merveilleux.

Nos Harmoniums de Wm. Bell et Cie, sont de véritables MERVEILLES sous le double rapport du FINI et des QUALITÉS MUSICALES

Aussi.—Les célèbres machines à coudre NEW WILLIAMS et DAVIS à entraînement vertical.

LES DERNIÈRES PUBLICATIONS MUSICALES REÇUES CHAQUE SEMAINE.

GERVAIS & HUDON

No. 219 Rue Saint-Joseph, Saint-Roch, Québec.

TÉLÉPHONE NO. 272

UNITED STATES LIFE

Organisée en 1850

Bureau principal à NEW YORK

BILAN DE 1889 — Augmentation d'actif, augmentation de surplus, augmentation de polices émises et d'affaires faites, augmentation d'assurances en force.

Cette compagnie, a part plusieurs systèmes très avantageux, présente aussi un plan d'assurance de vie a très bon marché, garanti par une police des plus libérales.

☛ Bonnes offres a de bons agents.

S'adresser a

B.-V. BERNIER,

Agent général,

133 rue ST-PIERRE, Basse-Ville, Québec

5 juillet 1890. 1a

ASSURANCE ROYALE CANADIENNE

FEU ET MARINE

THOMAS ROY, Gérant

Branche de Québec, Bureau :

119 RUE ST-PIERRE

BASSE-VILLE, QUEBEC.

5 juillet 1890—1a

AUX MEMBRES DU CLERGE

EN RÉCEPTION :

100 Quarts Colli

100 Octaves Colli

50 Quarts Vin Cettes

50 Quarts Taragona blanc.

☛ Ces vins sont analysés par des experts et recommandés pour la messe

—AUSI—

A Notre Ferme modèle du

Château-Richer

LES NAVIRES CANADIENS

On reproche souvent aux Canadiens-Français de manquer d'esprit d'entreprise et je crois, malgré mon amour pour ma nationalité, qu'on a souvent raison. Je connais, ici a Québec, un nombre de personnes ayant l'argent et les facultés nécessaires pour devenir armateurs prospères, et de riches négociants; mais ils craignent, ils hésitent malgré les preuves qu'ils ont constamment sous les yeux.

En avantages, peu de pays peuvent rivaliser avec nous pour la construction des navires et pour le commerce des mers.

Nous avons a nos portes d'immenses forêts prêtes a nous fournir les bois nécessaires a la construction des navires.

Nous avons de magnifiques chantiers sur les bords de la rivière St-Charles. Partout, sur les deux rives du Saint-Laurent on peut bâtir des navires et les lancer avec tout le succès désiré.

Comme marins, les Canadiens ont fait leurs preuves. Je pourrais citer ici cent noms de nos capitaines canadiens qui pourraient être comparés avec avantage avec n'importe quel capitaine appartenant a d'autres nationalités. J'en connais plusieurs d'entre eux qui ont traversé l'Atlantique sans autres instruments que leur jugement et une simple boussole, et encore leurs passages étaient remarquablement courts.

Montrez-moi un marin plus brave, plus discipliné, plus obéissant et plus rude a la besogne que le loup-de-mer canadien. Il n'y en a pas. Malheureusement le marin canadien-français est aujourd'hui obligé de naviguer avec des gens qui ne savent pas apprécier ses qualités.

Nos marchés sont encombrés de marchandises que les navires étrangers transportent. Plusieurs de ces navires appartenaient autrefois au port de Québec où ils ont été bâtis, mais aujourd'hui les couleurs norvégiennes ou suédoises flottent a leur corne. Chaque année ils reviennent dans nos parages. On dirait qu'ils ne connaissent d'autres endroits que le pays natal.

La demande sur les bois canadiens augmente toujours. Parmi les marchés

sions les nôtres se sont montrés supérieurs.

Pendant plusieurs années j'ai navigué sur les mers du globe a bord des navires canadiens. Je sais ce que valent nos charpentiers canadiens. Les tempêtes du Cap Horn, les ouragans de l'Atlantique Nord, les cyclones de l'Océan Indien et de la mer de Chine, ont éprouvé la solidité des navires canadiens. Comme voiliers ils ne sont pas battus. Les connaisseurs sauront m. dire que vingt-sept jours de course de East-London, Afrique sud, au Détroit de la Soude Ile de Java, est quelque chose d'assez rare parmi les voiliers, et cependant la barque *Glen-garry*, bâtie par M. Marquis, a fait ce trajet là et aurait pu faire plus encore, en cet espace de temps.

Allons, nos capitalistes, un peu d'énergie! Voyez en Angleterre; on forme la bas des compagnies de navires en fer a quatre mâts de 3,500 tonneaux chacun. Pourtant les actionnaires de ces compagnies ne sont que de pauvres servantes, des couturières, des filles de manufactures. Ne pourriez-vous pas suivre leur exemple et vous organiser?

ADOLPHE CASAULT.

HOTEL RIENDEAU

Cet hôtel, qui a acquis tant de titres a la popularité parmi le public voyageur, a été transporté de la rue Saint-Gabriel a la place Jacques-Cartier. L'hôtel Riendeau occupe aujourd'hui l'édifice connu autrefois sous le nom d'hôtel Saint-Nicolas, place Jacques-Cartier.

M. Joseph Riendeau, en ouvrant ce nouvel établissement, s'est rendu aux exigences de sa clientèle qui se plaignait de l'exiguïté de l'ancien local. Le nouvel hôtel est situé sur le point le plus central de Montréal, a proximité de l'Hôtel-de-Ville, du palais de justice, des débarcadères des vapeurs de la compagnie R. & O. et de la gare du C.P.R. Les chambres sont spacieuses, meublées a neuf, bien aérées et pourvues de toutes les améliorations modernes pour le confort des occupants.

Quant a la table, qu'il nous suffise de dire que le menu est toujours préparé avec la variété et la recherche qui ont obtenu a Joseph Riendeau la renommée d'un maître d'hôtel de premier ordre. La cave de l'établissement est toujours pourvue de vins et de liqueurs de choix.

Une visite est sollicitée pour que le lecteur puisse se convaincre qu'il n'y a aucune exagération dans cette annonce.

il y a eu courses, joutes et amusements de toutes sortes sur les plaines d'Abraham.

A Halifax, toutes les sections de l'organisation ouvrière ont été représentées dans une procession qui mesurait un mille de longueur. Plusieurs patrons y figuraient. Les réjouissances se sont terminées sur l'île McNab.

PUBLICATIONS ÉTRANGÈRES. — De nouveaux règlements, publiés par ordre du ministre des douanes, donnent aux percepteurs pouvoir discrétionnaire de juger du caractère du contenu de certaines publications importées. Toute publication, jugée comprise dans la catégorie des publications suspectes interdites par le département des douanes, sera confisquée.

CADEAU ROYAL. — La reine a fait cadeau a l'université de Toronto d'une caisse de livres, comprenant 30 volumes de l'histoire du Château de Windsor.

AU MANITOBA. — Plusieurs rapports détaillés reçus par le gouvernement fédéral et relatifs aux colonies hongroises, bohémiennes et scandinaves établies dans la province du Manitoba, promettent d'abondantes moissons.

HYPOTHÈQUES. — Il y a pour 91 millions de créances hypothécaires dans Ontario.

UN AQUEDUC. — La semaine dernière a New-York, on a servi l'eau par le nouvel aqueduc. Cet aqueduc est le plus considérable du monde. Il n'est pas encore complètement terminé et il a coûté près de \$24,000,000. On a pris cinq années pour la construire et 97 personnes ont perdu la vie dans l'exécution de ce travail gigantesque. Cet aqueduc peut déverser 318,000,000 de gallons d'eau par jour de 24 heures.

LE CHOLÉRA. — Pour en finir avec le choïéra et pour rassurer les populations qui sont plus malades de la peur que du mal, voici ce que les gouvernants devraient dire a leurs gouvernés et les administrants a leurs administrés :

En 1832, le gouvernement-français envoya en Pologne pour étudier le choléra une commission médicale composée de MM. Sandras, Boudard et Foy.

Les docteurs Sandras et Boudard n'eurent qu'à se louer de la science profonde du petit Foy, pharmacien en chef de l'hôpital du Midi.

Ce petit homme, bossu et plein de science, leur dit : " Ne craignez rien, j'ai tout ce qu'il faut pour nous préserver, restons sains

Branche de Québec, Bureau :

119 RUE ST-PIERRE

BASSE-VILLE, QUÉBEC.

5 juillet 1890—1a

AUX MEMBRES DU

CLERGE

EN RÉCEPTION :

100 Quarts Colli

100 Octaves Colli

50 Quarts Vin Cettes

50 Quarts Taragona blanc.

Ces vins sont analysés par des experts et recommandés pour la messe

—AUSSI—

A Notre Ferme modèle du

Château--Richer,

150 canards Pékin, pour la re-production.

PRIX :—\$ 5.00 pour 3 canards

9.00 " 6 "

16.00 " 12 "

A. TOUSSAINT,

Marchand en gros de Vins et Liqueurs

ENTREPOT :—27 Rue Notre-Dame
Basse-Ville, Québec.

12 juillet 1890.

HOTEL RIENDEAU,

CI-DEVANT

Hôtel St-Nicolas

58-60 Place Jacq-Cartier,

MONTREAL

Situation des plus centrales.
Chambres spacieuses, meublées à neuf. Menus variés et excellents.

Primeurs de toutes les saisons.

Vins, Liqueurs et Cigares
de premier choix.

Telephone—Bell 1603. Federal, 738

JOS. RIENDEAU, Prop

7 juillet 1890—1a

houssole, et encore leurs passages étaient remarquablement courts.

Montrez-moi un marin plus brave, plus discipliné, plus obéissant et plus rude à la besogne que le loup-de-mer canadien. Il n'y en a pas. Malheureusement le marin canadien-français est aujourd'hui obligé de naviguer avec des gens qui ne savent pas apprécier ses qualités.

Nos marchés sont encombrés de marchandises que les navires étrangers transportent. Plusieurs de ces navires appartenaient autrefois au port de Québec où ils ont été bâtis, mais aujourd'hui les couleurs norvégiennes ou suédoises flottent à leur corne. Chaque année ils reviennent dans nos parages. On dirait qu'ils ne connaissent d'autres endroits que le pays natal.

La demande sur les bois canadiens augmente toujours. Parmi les marchés qui nous sont le plus favorables on peut citer le Brésil, la République Argentine, l'Uruguay, l'Afrique sud, l'Australie et le Royaume-Uni qui est notre marché principal.

C'est l'Angleterre qui jadis a donné la première impulsion à la construction des navires au Canada. Mais nous lui devons aussi la perte de cette même industrie. Les Anglais, gens pratiques, comprenant que leurs mines de fer pourraient leur fournir ce que nos forêts leur fournissaient dans nos navires se jetèrent corps et âme dans la construction en fer, et nous perdîmes nos chantiers. Un navire se perdit-il en mer, la presse anglaise assurait de suite que le navire était de construction canadienne. En encourageant l'industrie anglaise, les journaux anglais détruisaient la nôtre.

Cependant, tout pratiques que soient les Anglais, ils ont, eux aussi, tâtonnés dans la construction en fer. Après quelques années de succès, ils coururent à l'autre extrémité et bâtirent le *Great Eastern* de fameuse mémoire.

Bien que la presse anglaise ait détruit l'opinion que les Anglais avaient de nos navires, je ne crains pas d'affirmer que nos navires sont aussi solides et aussi bons voiliers que les navires de n'importe quelle nation, et en maintes occa-

Cet hôtel, qui a acquis tant de titres à la popularité parmi le public voyageur, a été transporté de la rue Saint-Gabriel à la place Jacques-Cartier. L'hôtel Riendeau occupe aujourd'hui l'édifice connu autrefois sous le nom d'hôtel Saint-Nicolas, place Jacques-Cartier.

M. Joseph Riendeau, en ouvrant ce nouvel établissement, s'est rendu aux exigences de sa clientèle qui se plaignait de l'exiguïté de l'ancien local. Le nouvel hôtel est situé sur le point le plus central de Montréal, à proximité de l'Hôtel-de-Ville, du palais de justice, des débarcadères des vapeurs de la compagnie R. & O. et de la gare du C.P.R. Les chambres sont spacieuses, meublées à neuf, bien aérées et pourvues de toutes les améliorations modernes pour le confort des occupants.

Quant à la table, qu'il nous suffise de dire que le menu est toujours préparé avec la variété et la recherche qui ont obtenu à Joseph Riendeau la renommée d'un maître d'hôtel de premier ordre. La cave de l'établissement est toujours pourvue de vins et de liqueurs de choix.

Une visite est sollicitée pour que le lecteur puisse se convaincre qu'il n'y a aucune exagération dans cette annonce.

CHOSSES ET AUTRES

PRUDENCE MUNICIPALE.—A Montréal, des règlements municipaux interdisent les enseignes projetant sur la rue.

VISITEUR.—M. A. Landreau, de Paris, visite actuellement le Canada. Il doit adresser à quelques capitalistes français un rapport relatif aux mines de phosphate du comté d'Ottawa.

QUESTION DE DROIT.—La femme de M. Désiré Lamothe de Montréal, est morte pendant qu'elle était en promenade chez ses parents à Saint-Sauveur de Terrebonne. Contre le gré du mari, le père de la défunte a fait enterrer celle-ci dans le cimetière de sa paroisse. Mais M. Lamothe a obtenu de Mgr l'archevêque de Montréal le permis de présenter à un juge de la Cour Supérieure une requête par laquelle il demande l'autorisation civile de transporter à Montréal le corps de son épouse pour l'y faire enterrer dans la part de terrain qu'il possède au cimetière de la Côte des Neiges.

POUR L'EUROPE.—M. l'abbé A. Nantel, supérieur du séminaire de Ste-Thérèse, est parti ces jours derniers pour l'Europe où il séjournera quelques mois.

FÊTE DU TRAVAIL.—Elle a été célébrée mercredi de la semaine dernière à Québec ;

plètement terminé et il a coûté près de \$24,000,000. On a pris cinq années pour la construire et 97 personnes ont perdu la vie dans l'exécution de ce travail gigantesque. Cet aqueduc peut déverser 318,000,000 de gallons d'eau par jour de 24 heures.

LE CHOLÉRA.—Pour en finir avec le choléra et pour rassurer les populations qui sont plus malades de la peur que du mal, voici ce que les gouvernants devraient dire à leurs gouvernés et les administrants à leurs administrés :

En 1832, le gouvernement-français envoya en Pologne pour étudier le choléra une commission médicale composée de MM. Sandras, Boudard et Foy.

Les docteurs Sandras et Boudard n'eurent qu'à se louer de la science profonde du petit Foy, pharmacien en chef de l'hôpital du Midi.

Ce petit homme, bossu et plein de science, leur dit : " Ne craignez rien, j'ai tout ce qu'il faut pour nous préserver, restons sains de corps et d'esprit et travaillons. "

Le fait est que ces trois hommes revinrent à Paris, avec des observations consignées dans un rapport signé de leurs noms et déposé dans les archives du gouvernement. Qu'est devenu ce rapport ? pourquoi ne pas en extraire les idées de M. Foy en les développant ? Ce rapport en voici la quintessence :

Le choléra respecte les populations qui se trouvent dans le voisinage des volcans, parceque ces volcans répandent des vapeurs sulfureuses.

Dans l'industrie, tous les ouvriers qui travaillent le soufre et les sulfures alcalins ou métalliques sont indemnes du choléra, même quand il règne autour d'eux, parceque ces ouvriers sont entourés d'une atmosphère sulfureuse.

Le soufre est un réservoir d'électricité.

En buvant, en mangeant, en prisant, en fumant, en se savonnant, etc., etc. avec du soufre *sublimé*, on se préserve du choléra, parce qu'on s'électrise.

Le sulfure de carbone est le meilleur préservatif épiphytique.

Tous les parasites végétaux succombent en présence des sulfures alcalins bien employés, toutes nos maladies parasitaires se guérissent par le soufre bien administré.

Pourquoi enfin ne pas rassurer les populations en leur disant qu'elles n'ont rien à redouter en employant le soufre convenablement ?

Au lieu de nous camphrer, au lieu de nous inoculer des virus dont nous sommes déjà farcis, soufrons-nous des pieds à la tête, intus et extra; voici le vrai remède et en voici la preuve:

M. Foy fit coucher le docteur Boudard, dans le lit d'un cholérique en Pologne; il le savonna avec du savon sulfureux, lui fit priser une pincée de soufre sublimé, il lui mit dans la bouche un tuyau de plume renfermant du soufre retenu par du coton carlé et lui recommanda de respirer par ce tube, etc.

Le lendemain matin, le Dr. Boudard se réveilla frais et dispos, fut décoré et mourut à Paris après avoir parlé souvent de M. Foy comme d'un puits de science.

MANIFESTATION OUVRIÈRE.—Les ouvriers de Montréal ont remis au 1er septembre prochain la célébration de la fête du travail. Tout s'organise pour une manifestation grandiose. Plusieurs patrons manufacturiers se proposent de faire de ce jour là un jour de congé pour leurs ouvriers. L'on va s'adresser aux autorités civiques pour faire proclamer le 1er septembre jour de fête civique. Les compagnies de chemins de fer réduiront considérablement leurs prix de transport pour la circonstance, ce qui permettra aux ouvriers des autres villes de prendre part à cette manifestation du travail.

HOPITAL NOTRE-DAME.—A Montréal, 1639 patients ont été admis à l'hôpital durant l'année qui vient de s'écouler, ce qui constitue une augmentation de 61 sur l'année précédente. Sur ce nombre 92 patients sont morts, 821 ont vu s'améliorer leur état de santé et 206 sont actuellement à l'hôpital.

Les soins des médecins de l'hôpital ont été administrés à 1,501 catholiques et à 138 protestants, 4,907 nouveaux patients se sont présentés au dispensaire général, et 11,703 consultations ont été données.

Au dispensaire des yeux et des oreilles, 2,354 patients ont reçu les soins du docteur Foucher.

D'après le rapport du trésorier les recettes pour l'année s'élèvent à \$29,794.31, et les dépenses \$24,907.48, laissant en caisse une balance de \$3,886.83.

PRUDENT.—Un certain révd M. Blake, missionnaire hérétique à l'île de Tonga, était premier ministre du gouvernement local, en même temps que prêchant.

vénérable vieillard porte lestement ses 86 années.

POPULATION CANADIENNE.—D'après des calculs approximatifs, on estime que le prochain recensement portera la population du Canada à un chiffre dépassant \$5,000,000. En 1881, elle se composait de 4,324,810 âmes.

Il y a cent ans, elle était de 156,012. La population du Haut-Canada connu maintenant sous le nom de province d'Ontario, ne s'élevait alors qu'au chiffre de 10,000, tandis que le Bas-Canada, devenu la province de Québec, comptait 112,012 habitants. Mais grâce à l'immigration, le Haut-Canada prit les devants. En 1851, le premier recensement décennal étant fait régulier, Ontario comptait 952,000 habitants, et Québec 870,261. Depuis, la disproportion a continué dans une mesure favorable à Ontario: les chiffres du plus récent recensement indiquent 1,923,228 pour Ontario, et 1,359,027 pour Québec.

ECOLE INDUSTRIELLE.—L'on va commencer bientôt la construction d'une école industrielle pour les enfants sauvages sur les bords de la rivière La Seine, à Saint-Boniface, province du Manitoba.

ACCROISSEMENT.—L'établissement de trois nouveaux bureaux de poste ouverts depuis hier, 1er août, dans le district électoral de Provencher, au Manitoba, indique le progrès de la population, là-bas. Nous sommes heureux de constater que les noms des trois nouveaux maîtres de poste sont des noms français.

Un nouveau service sera fait entre Winnipeg et Saint-Malo, passant deux fois la semaine par la Grande-Pointe, l'île des Chênes, Niverville, Otterburne et Jolys.

PÈLERINAGES.—Les pèlerinages affluent à Ste-Anne-de-Beaupré. Dimanche dernier celui des congréganistes de St-Roch de Québec comptait près de mille personnes. Ce pèlerinage s'est effectué par un convoi de chemin de fer, qui a reçu les pèlerins à la gare d'Hedleyville.

Partout où il y a des Canadiens-français, c'est-à-dire des frères de la France catholique, le culte de la Bonne Sainte-Anne est en haute vénération. A une extrême distance de la province de Québec, nos compatriotes français du Manitoba ont fait, samedi dernier, 26 juillet, leur pèlerinage annuel à Sainte-Anne-des-Chênes.

LE GUIDE FRANÇAIS

DES
ETATS-UNIS

TROISIÈME ÉDITION

CONTENANT LES NOMS, LE GENRE D'AFFAIRES
ET L'ADRESSE DES

Marchands, manufacturiers, hommes de profession, ainsi que des messieurs du clergé,

Journaux, Publications françaises, Collèges, Couvents, Écoles et Sociétés Canadiennes des

ETATS-UNIS.

CLASSIFIÉS PAR ORDRE ALPHABÉTIQUE, PAR CATEGORIES ET PAR ÉTAT.

Suit d'une foule d'autres Statistiques et Renseignements précieux sur tous les Centres Canadiens de la RÉPUBLIQUE AMÉRICAINE. DES GUIDES DE COHOS, Dr. Y. LOWELL, WORCESTER, FALL RIVER, HOLYOKE, MASS., MANCHESTER, N. H., BIDDEFORD et LEWISTON, ME., WOODSOCKET, R. L., DÉTROIT, MICH., ST. PAUL et MINNEAPOLIS, MINN., contenant les noms de tous nos compatriotes, et de toutes autres places où nous seront requis de faire le recensement par le Curé de la paroisse ou les principaux Marchands canadiens, pourvu que ces réquisits nous parviennent à. ant le 1er Août.

Nous et nous bien de croire, lorsque nous avons fondé l'œuvre du **GUIDE FRANÇAIS**, en 1887, que nous serions obligés d'en étendre si vite le cadre. Il est vrai que nous comissions l'immense erreur qu'une telle publication devait atteindre, si elle était faite, sérieusement et aussi exactement que les distances, les temps, les moyens et les mille autres difficultés qui se présentent généralement dans toutes les grandes entreprises. Le premier tirage, représentant la première édition du *Guide de la Nouvelle Angleterre* et la deuxième édition connue sous le nom de *Guide de la Nouvelle Angleterre et de l'Etat de New-York*, ont été si bien accueillis et reconnus par tous si utiles, si nécessaires, si importants pour notre cause *Religieuse* et *Nationale*, que nous avons décidé de publier, en 1891

Le GUIDE FRANÇAIS des ETATS-UNIS

Il n'est de dire, par ce que restera cette gigantesque entreprise: tous, vous le savez, nous n'en doutons pas, et tous aussi vous désirez sincèrement son succès: alors, que l'écrit et laques, Commerçants et Industriels y donnent leur concours, leur encouragement, afin que nous puissions connaître la véritable situation des Canadiens-Français, aux Etats-Unis. En raison de l'immense travail de cette troisième édition et des frais énormes qu'elle nécessitera, le prix sera de

DEUX PIASTRES,

Donc une piastre payable d'avance et une piastre payable sur livraison qui aura lieu en MARS 1891.

LES ANNONCES SERONT INSCRITES AUX PRIX SUIVANTS:

UNE PAGE, par semaine	\$25.00	de couleur	\$55.00
UNE DEMIE, ..	15.00	..	35.00
UN TIERS, ..	10.00	..	25.00
UN QUART, ..	5.00	..	12.00
UN HUITIÈME, ..	3.00	..	7.00
UNE FEUILLE, ..	2.00	..	5.00

Les espaces sur la reliure et ailleurs seront vendus sur application, à un tarif spécial, suivant l'endroit. Chaque annonceur recevra une copie de son

CARTES D'AFFAIRES

Avocats

J. A.-M. GAGNON, 4 rue Saint-Pierre.
A. LEMAY, 4 rue Saint-Pierre.
E. LORTIE, 68 rue Saint-Pierre.
H. A. TURCOTTE, 68 rue Saint-Pierre.

Notaires

M. J. ALLAIRE, 4 rue Saint-Pierre.
M. OCTAVE ROY, 24 côte du Palais.
M. LÉOPOLD P. FALARDEAU, 84 rue Massue.

Médecins

Dr. JOSEPH A. GARNEAU, 44 rue de l'Église.
Dr. CHARLES GINGRAS, 49-51 rue St Valier.
Dr. DELPHIS M. BROCHU, 130 rue St. François.
Dr. ELZÉAR LABERGE, 110 rue du Pont.
Dr. CHARLES I. SAMSON, 89 rue St. François.

Pharmaciens

Dr. ED. MORIN & C^{ie}, 315 rue Saint-Jean, et 32-34 rue Saint-Pierre.
Dr. A. POTVIN & C^{ie}, 30 rue Saint-Pierre.
Dr. J. A. GAUVREAU & FRÈRE, 312 rue Saint-Jean.
Dr. J. A. MORIN, 161 rue Saint-Joseph.
ALEXANDRE LARUE, 191 rue Saint-Joseph.
LOUIS J. HUOT, 233 rue Saint-Joseph.

NEW YORK LIFE

Cie. d'Assurance sur la Vie

Capitaux placés — \$105,000,000.00

Actif en Canada — \$ 2,011,235.93

Revenu total \$ 29,163,266.24

Payé aux porteurs de polices et à leurs ayants-droit 129,344,058.87

Nouvelles Assurances souscrites 151,119,088.00

Assurances en vigueur 495,601,970.00

MICHAUD, HUDON & DALY,

Agents généraux pour le département français.

BUREAU PRINCIPAL:

l'année qui vient de s'écouler, ce qui constitue une augmentation de 61 sur l'année précédente. Sur ce nombre 92 patients sont morts, 821 ont vu s'améliorer leur état de santé et 206 sont actuellement à l'hôpital.

Les soins des médecins de l'hôpital ont été administrés à 1,501 catholiques et à 138 protestants, 4,907 nouveaux patients se sont présentés au dispensaire général, et 11,703 consultations ont été données.

Au dispensaire des yeux et des oreilles, 2,354 patients ont reçu les soins du docteur Foucher.

D'après le rapport du trésorier les recettes pour l'année s'élèvent à \$29,794.31, et les dépenses \$24,907.48, laissant en caisse une balance de \$3,886.83.

PRUDENT.—Un certain révd M. Blake, missionnaire hérétique à l'île de Tonga, était premier ministre du gouvernement local, en même temps que prêchant.

Les choses ont bien marché pendant un temps; mais un beau jour, le révérend chef du cabinet a découvert que ses ouailles l'aimaient assez pour vouloir le MANGER. A cette nouvelle, sa terreur a été si grande qu'il s'est enfui jusqu'en Australie.

SUBSTITUTION.—En l'absence du Dr Collet, parti pour l'Europe, le Dr Lord a été nommé médecin-examineur des *Forestiers Catholiques*, pour St-David.

TERMINÉ.—Le nouveau pont que la compagnie de chemin de fer *Québec Montmorency & Charlevoix* a fait construire à l'embouchure de la rivière St-Charles, est presque terminé. Dans quelque temps, les chars se rendront en gare à Québec.

ÉCOLE.—Les RR. PP. Rédemptoristes de Ste-Anne de Beauport ont fait construire actuellement, sur une de leurs propriétés, une grande école qui sera probablement mise sous le contrôle de religieuses.

UN CATHOLIQUE.—M. Daly, nouveau lieutenant-gouverneur de la Nouvelle-Ecosse, est catholique.

NOUVEL ÉTAT.—Le territoire de Wyoming est maintenant admis au rang d'état constitutionnel des États-Unis d'Amérique. L'union américaine compte désormais 44 états. Il ne reste plus que cinq territoires non admis; le Nouveau-Mexique, l'Utah, l'Arizona le territoire indien et l'Alaska.

NOCES DE DIAMANT.—Dans quelques jours, le 6 d'août courant, le révérend M. le chanoine G. Boucher, archiprêtre, curé de Louiseville, célébrera le 60ième anniversaire, de sa consécration sacerdotale. Le

heureux de constater que les noms des trois nouveaux maîtres de poste sont des noms français.

Un nouveau service sera fait entre Winnipeg et Saint-Malo, passant deux fois la semaine par la Grande-Pointe, l'île des Chênes, Niverville, Otterburne et Jolys.

PÈLERINAGES.—Les pèlerinages affluent à Ste-Anne-de-Beauport. Dimanche dernier celui des col. grégariens de St-Roch de Québec comptait près de mille personnes. Ce pèlerinage s'est effectué par un convoi de chemin de fer, qui a reçu les pèlerins à la gare d'Hedleyville.

Partout où il y a des Canadiens-français, c'est-à-dire des frères de la France catholique, le culte de la Bonne Sainte-Anne est en haute vénération. A une extrême distance de la province de Québec, nos compatriotes français du Manitoba ont fait, samedi dernier, 26 juillet, leur pèlerinage annuel à Sainte-Anne-des-Chênes.

UN ÉMIGRÉ SATISFAIT.—Un belge, monsieur F. Denis écrit au directeur du journal *Le Manitoba*, qu'il fait plus d'argent au Manitoba qu'il aurait jamais pu en faire en Belgique. M. Denis ajoute que s'il écrivait aux journaux belges sur Manitoba, il le ferait en des termes favorables à cette province. Et il ajoute:—"Je ne regrette nullement d'avoir laissé la Belgique. Au Manitoba comme ailleurs, les trainards ne valent rien; mais les gens de bonne volonté et aux idées droites réussissent."

PROGRÈS DU CATHOLICISME.—L'empereur du Japon se montre favorable au catholicisme, et disposé à en faire la religion de l'État. Il voit avec plaisir les préparatifs de la tenue prochaine d'un concile dans ses domaines.

UN PONT.—Il est question de jeter un nouveau pont sur le Saint-Laurent, près de Montréal.

CIGARES ET POISSONS REPAS A TOUTE HEURE
DE PREMIER CHOIX

HOTEL HOTEL HOTEL HOTEL HOTEL

CLUB DE CHASSE ET DE PÊCHE

CHENAL DU MOINE

21, place Jacques-Cartier, Montréal. Félix LATRAVERSE Propriétaire.

A deux pas du débarcadère des bateaux à vapeur.

Montréal, 5 juillet 1a

Le *GUIDE FRANÇAIS des ETATS-UNIS* est le premier et le plus complet des guides de la Nouvelle-Angleterre et de l'Etat de New-York, ont été si bien accueillies et ressuscitées par nous si utiles, si nécessaires, si importantes pour notre cause *Religieuse et Nationale*, que nous avons décidé de publier, en 1891

Le GUIDE FRANÇAIS des ETATS-UNIS

Inutile de dire, ici, ce que coûtera cette gigantesque entreprise; tous, vous le savez, nous n'en doutons pas, et tous aussi vous désirez sincèrement son succès, alors, que Prêtres et Laïques, Commerçants et Industriels y donnent leur concours, leur encouragement, afin que nous puissions connaître la véritable situation des Canadiens-Français, aux États-Unis.

En raison de l'immense travail de cette troisième édition et des frais énormes qu'elle nécessitera, le prix sera de

DEUX PIASTRES,

Dont une piastre payable d'avance et une piastre payable sur livraison qui aura lieu en MARS 1891.

— 000 —

LES ANNONCES SERONT INSCRITES AUX PRIX SUIVANTS :

UNE PAGE, papier blanc	\$25.00	de couleur	\$25.00
UNE DEMIE,	15.00	"	20.00
UN TIERS,	10.00	"	15.00
UN QUART,	8.00	"	12.00
UN HUITIÈME,	5.00	"	7.00
UNE FEUILLE,	3.00	"	2.00

Des espaces sur la reliure et ailleurs seront vendus sur application, à un tarif spécial, suivant l'endroit.

Chaque annonceur recevra une copie de l'ouvrage GRATIS et son nom sera inscrit en lettres CAPITALES. Les souscripteurs auront le même privilège en payant de \$1 à \$5.00 suivant le type.

— + + + —

IMPORTANT

Le nom, l'occupation et l'adresse de chaque souscripteur seront publiés, soit qu'il demeure au Canada, en Europe ou ici, chaque pays formant un département spécial. Ainsi, que tous ceux qui désirent faire connaître leur adresse à leurs parents et amis s'empressent de souscrire.

— = 0 + 0 = —

Nous ne croyons pas nécessaire de donner ici, comme il y a lieu, des envoignages que nous avons reçus: qu'il nous suffise de dire que *Sa Sainteté Le Pape XIII* a reçu avec plaisir notre Livre et qu'Elle nous a accordé sa Bénédiction Apostolique.

Son Excellence Benjamin Harrison, Président des États-Unis d'Amérique, a aussi reçu le *GUIDE*, et nous avons été honoré du patronage officiel des gouvernements de Québec et d'Ottawa.

Ceci suffit, croyons-nous, pour convaincre tous les vrais et sincères Canadiens-Français de l'importance de cette publication et nous aimons à croire que tous s'empresseront d'annoncer ou de souscrire ainsi que l'indiquent les bulletins suivants:

La Société de Publications Françaises

DES
ETATS-UNIS

Boite de Poste, No 638 Lowell, Mass

— 000 —

Le GUIDE FRANÇAIS des ETATS-UNIS

.....1890.
La Société de Publications Françaises des États-Unis, publiera.....annonce dans "Le Guide Français des États-Unis." devant occuper l'espace d.....page dont le prix sera.....Dollars, payable lorsque l'ouvrage sera publié, et sur présentation de ce contrat, y compris une copie du livre.

Nom.....
Occupation.....
(Veuillez signer et retourner) Adresse.....

La Société de Publications Françaises des États-Unis, veuillez me considérer comme souscripteur au volume ci-dessus nommé, pour lequel je vous envoie d'avance UN DOLLAR et je m'engage à vous payer, sur livraison, la balance du prix de souscription, \$1.00, pourvu que mon nom, occupation et adresse y soient inscrits comme suit:

Nom.....
Occupation.....
Adresse.....
(Veuillez signer, couper ceci et retourner.)

Capitaux placés — \$105,000,000.00

Actif en Canada — \$ 2,011,235.98

Revenu total \$ 29,163,266.24

Payé aux porteurs de polices et à leurs ayants-droit 129,344,058.87

Nouvelles Assurances souscrites 151,119,088.00

Assurances en vigueur . . 495,601,970.00

MICHAUD, HUDON & DALY,
Agents généraux pour le département français.

BUREAU PRINCIPAL :
Bâtisse "NEW YORK LIFE,"
MONTREAL
DAVID BURKE,
Directeur général pour le Canada.

N. B.—Des personnes de tact et d'énergie peuvent se créer une position lucrative, comme agents, en s'adressant à MM MICHAUD, HUDON & DALY.

5 juillet 1890—1a

PHILIPPE MASSON

AVOCAT

et Courtier d'Assurances

M. PHILIPPE MASSON place des risques dans toutes bonnes compagnies d'assurance contre le FEU, contre les ACCIDENTS CORPORELS et sur la VIE. Ses études spéciales et son expérience des affaires lui permettent de présenter toujours, dans un cas donné, le système d'assurance le plus absolument favorable à l'applicant. Consultations données à quiconque désire choisir un bon système et une bonne compagnie.

S'adresser par lettre, ou personnellement

N° 68
RUE ST-JOSEPH
ST-ROCH, QUÉBEC

Compagnie d'Assurance sur la Vie

DE LONDRES, ANGLETERRE,

BRITISH EMPIRE

Polices non susceptibles de déchéance

PLUSIEURS hésitent à assurer leur vie, parce qu'ils craignent qu'un jour probablement sans qu'ils y aient de leur faute ils ne pourront payer le renouvellement des primes sur leur police; et ainsi ils perdront des bénéfices longtemps désirés pour la famille, en sus de l'argent donné à la Compagnie.

LA COMPAGNIE D'ASSURANCE SUR LA VIE

BRITISH EMPIRE

préviennent cette perte, souvent très sérieuse, en appliquant au paiement du renouvellement de la prime, lorsque l'assuré ne peut continuer à la payer, toute la valeur estimée que donne une police qui a couru pendant trois ans au moins; pourvu toutefois que cette valeur estimée soit suffisante pour telles fins. Ces paiements sont ensuite chargés sur la police avec intérêt de deux pour cent.

L'assuré peut quand bon lui semble, rembourser ces primes avec intérêt, et ainsi rendre à la police sa valeur nominale. Dans tous les cas où une police rapportant ainsi une valeur estimée n'est pas renouvelée, la Compagnie en avertit l'assuré afin qu'il puisse à son gré profiter de l'avantage plus haut mentionné.—Pendant cet intervalle la Compagnie reste responsable du risque sur la vie. De fait, la police ne deviendra sans valeur que lorsque la valeur estimée sera épuisée.

W. CLINT,

AGENT GÉNÉRAL.

Bâtisse de la Banque de Montréal,
Rue St-Pierre, Québec.

12 juillet 1891

Liverpool & London & Globe

CONTRE

LE FEU ET SUR LA VIE

Bureau principal pour le Canada, Montréal
Hm. Henry Starnes, Président.
G. F. C. Smith, Principal Agent.

Bureau de Québec, - 75 rue Dalhousie

FONDS INVESTIS . . . \$40,500,000
AU CANADA SEULEMENT . . . 900,000

Cette compagnie prend des risques dans toutes les parties de la ville et des campagnes. Des Polices pour trois ans sont émises au taux de deux primes annuelles.

POUR RIEN

Un grand Job de dentelles
provenant d'un encan, depuis
5 cents la douzaine.

POUR RIEN Des chapeaux grands, 5 cts.

POUR RIEN Du Braid doré pour robe
et autre garniture large de
deux pouces, 5 cts la verge.

Pensez-y et profitez-en.

Rendez-vous de suite au

GENERAL BAZAAR

No 106 Rue St-Joseph,
coin de la rue du Pont.

CHEZ

BOUCHARD & BRETON

12 juil 90.—1 m.

REMÈDE DU Dr SEY

Le Grand Remède Français contre la
Dyspepsie, les Affections Biliaires, la
Constipation, et toutes les Maladies de
l'Estomac, du Foie et des Intestins.Le REMÈDE DU Dr SEY est un composé des aromatiques
les plus purs, qui stimule les fonctions digestives,
et qui, loin d'affaiblir comme la plupart
des médicaments, tonifie au
contraire et vivifie.De plus, il contient une substance qui agit directement sur
les intestins, de sorte qu'à petites doses il prévient et
guérit la constipation, et à doses plus élevées
il agit comme un des purgatifs les
plus efficaces.Chose importante à noter : Le REMÈDE DU Dr SEY peut
être pris à n'importe quelles doses sans déranger
les habitudes et le régime de celui
qui le prend.

Vendu par les pharmaciens, et la bontrille

S. LACHANCE, Propriétaire

1538-1540 rue Ste-Catherine, Montréal
5 juillet 1891.POUR UN MOIS
UNEGrande Réduction est faite
AU

ORDRE ENTÉRINÉ

LE MARIAGE DE BERNARD

Bernard Maligan sortit de chez lui vers
huit heures du soir : comme il flânait, tout
en fumant son cigare, il se sentit frapper
sur l'épaule.—Eh ! mais, je ne me trompe pas ! C'est
Maligan ! Comment, tu ne me reconnais
pas ? Prosper Simonnet !—Ah ça ! qu'est-tu devenu depuis notre
dernière rencontre ? s'écria Bernard, après
avoir vigoureusement serré les deux mains
de son ami.—Je végète ! Aussi, j'en ai assez de l'exis-
tence ! Je ne crois plus à rien et suis con-
vaincu que le bonheur n'existe pas.

—Tu te trompes, mon bon Prosper !

—Serais-tu heureux, par hasard ?

—Absolument heureux !

—Ah bah ! conte-moi donc cela !

—Mon cher, commença Bernard, je suis
heureux parce que j'aime. J'ajoute tout de
suite que ce n'est pas une amourette, car je
vais me marier !

—C'est sérieux ce que tu me dis là ?

—Tout ce qu'il y a de plus sérieux.

Dans deux mois, ton ami Bernard sera
l'époux de la plus charmante et de la plus
douce des jeunes filles qui soient au monde !
Cela te fait rire ?

—Va toujours !

—Cécile, elle s'appelle Cécile, a vingt ans.
Elle est adorablement jolie, pas trop
coquette . . .—Joue du piano, chante des romances
sentimentales, fait des confitures et parle
anglais !

—Comment sais-tu ?

—Toutes les demoiselles à marier en sont
là ! Passons à la famille, veux-tu ?

—Le père est un ancien magistrat . . .

—Figure sévère, encore quelques che-
veux blancs sur les tempes, des favoris
comme ça, clairsemés. Il porte des lunettes
et un bonnet grec, est abonné au *Ten-pis* et
s'endort en le lisant, après son dîner !

—Ah ça ! tu es donc sorcier ?

—Oh, tous les magistrats en retraite se
ressemblent. Quant à la maman, elle fera
une belle-mère . . . supportable n'est-ce pas ?
C'est là toute la famille !—Non, Cécile a une sœur, qui a nom
Alice, dix-huit ans, bonne petite fille, mais
insignifiante.—Je connais ça ? On la laisse dans un
coin jusqu'à ce que l'aînée soit mariée. Ah !notaire ?.. Eh bien ! mon notaire s'est
sauvé en Belgique, laissant un déficit de
quinze cent mille francs ! Je suis ruiné !

—Ruiné ?..

La foudre, tombant au beau milieu du
salon, n'eût pas produit plus d'effet que cet
aveu.L'ancien magistrat regardait sa femme
d'un air navré ; sa femme regardait Cécile,
et Cécile roulait des yeux noyés dans le
vide.—Cécile, dit l'ancien magistrat, n'oublie
pas que tu as une lettre à écrire ! Alice,
accompagne ta sœur.

—Oui, père . . .

—Cécile ! s'écria Bernard, sur le point
de tout avouer.—Au revoir, monsieur ! répondit la jeune
fille en le saluant froidement. Puis elle
disparut avec sa sœur Alice, qui furtive-
ment essuyait une larme.L'ancien magistrat paraissait horrible-
ment gêné ; il consultait sa femme du
regard. Celle-ci semblait dire : " Un gendre
de dix-huit cents francs ?Le pauvre garçon s'enfuit. La colère
commençait à le gagner. Encore un peu et
il aurait dit tout ce qu'il avait sur le cœur !
Il prit une voiture qui passait devant la
maison et se fit conduire au café Richer.—Ah ! mon ami, quel désastre, s'écria-t-
il, en entraînant Prosper sur le boulevard,
on m'a presque mis à la porte !

—Et Cécile ?

—Cécile ? Elle m'a quitté sans même me
tendre la main ! Pas un mot, pas un geste,
pas un regard ! Rien !

—Que je te plains, mon pauvre ami !

—Monsieur Maligan ? cria le concierge,
en voyant passer son locataire, une lettre
pour vous qu'on vient d'apporter à l'instant !Tu permets ? dit Bernard à son ami, en
brisant le cachet. Puis, se mettant sous
un bec de gaz, il lut ce qui suit :Mon pauvre Bernard, nous quittons
Paris demain, pour quelque temps. Je ne
veux pas partir, moi, sans vous dire com-
bien votre malheur me fait de la peine.
Travaillez et espérez, car il y a autre chose
que l'argent dans la vie ! Je vous envoie
une fleur séchée qui vous portera bonheur,
bien que venant d'une petite fille à qui
vous n'avez jamais fait attention.

ALICE.

—Eh bien ! qu'est-ce que tu as ? dit
Prosper, en regardant son ami. Tu pleures ?
—Oui ! C'est bête, mais c'est plus fort

Bâtisse de la Banque de Montréal,
Rue St-Pierre, Québec.

12 juillet 1890.

Liverpool & London & Globe

CONTRE

LE FEU ET SUR LA VIE

Bureau principal pour le Canada, Montréal
Hon. Henry Starnes, Président.
G. F. C. Smith, Principal Agent.

Bureau de Québec, - 75 rue Dalhousie

FONDS INVESTIS . . . \$40,500,000
AU CANADA SEULEMENT . . . 900,000

Cette compagnie prend des risques dans toutes les parties de la ville et des campagnes. Des Polices pour trois ans sont émises au taux de deux primes annuelles.

WM. M. MACPHERSON,
75, rue Dalhousie,
Québec.

12 juillet 1890. 1a

T T T

EXTRAORDINAIRE

Un Harmonium valant \$75.00 peut être gagné en achetant une livre de THÉ au magasin de

J. B. ROUSSEAU

Comme toujours, nos THÉS sont importés directement, et pour cette raison sont vendus de vingt à vingt-cinq pour cent meilleur marché que partout ailleurs.

QUALITE GARANTIE

J. B. ROUSSEAU

Importateur de thés et de cafés

— 240 240 —

RUE ST-JOSEPH

Succursales : 206 Rue et Faubourg St. Jean
137 et 139 des Marchands, Lévis.

12 juillet 1890.

Le REMEDE DU DR SEY est un composé des aromatiques les plus purs, qui stimule les fonctions digestives, et qui, loin d'affaiblir comme la plupart des médicaments, tonifie au contraire et vivifie.

De plus, il contient une substance qui agit directement sur les intestins, de sorte qu'à petites doses il prévient et guérit la constipation, et à doses plus élevées il agit comme un des purgatifs les plus efficaces.

Chose importante à noter : Le REMEDE DU DR SEY peut être pris à n'importe quelles doses sans déranger les habitudes et le régime de celui qui le prend.

Vendu par les pharmaciens, \$1 la bouteille

S. LACHANCE, Propriétaire

1538-1540 rue Ste-Catherine, Montréal
5 juillet 1890.

POUR UN MOIS
UNE

Grande Réduction est faite
AU

GRAND ENTREPOT

DE

Vaisselles, Verreries,
Lampes, etc.

DE

M. LOUIS BRUNEAU,

RUE ST-JOSEPH.

Québec, 12 juillet. 1a.

BREVETS
D'INVENTION

Pour toutes procédures relatives aux CAVEATS et aux BREVETS D'INVENTION veuillez vous adresser au soussigné,

PHILIPPE MASSON,

Bureaux de L'ASSOCIATION

No 68, rue Saint-Joseph, Québec

Elle est adorablement jolie, pas trop coquette . . .

—Joue du piano, chante des romances sentimentales, fait des confitures et parle anglais ?

—Comment sais-tu ?

—Toutes les demoiselles à marier en sont là ! Passons à la famille, veux-tu ?

—Le père est un ancien magistrat . . .

—Figure sévère, encore quelques cheveux blancs sur les tempes, des favoris comme ça, clairsemés. Il porte des lunettes et un bonnet grec, est abonné au *Temps* et s'endort en le lisant, après son diner ?

—Ah ça ! tu es donc sorcier ?

—Oh, tous les magistrats en retraite se ressemblent. Quant à la maman, elle fera une belle-mère . . . supportable n'est-ce pas ? C'est là toute la famille ?

—Non, Cécile a une sœur, qui a nom Alice, dix-huit ans, bonne petite fille, mais insignifiante.

—Je connais ça ? On la laisse dans un coin jusqu'à ce que l'ainée soit mariée. Ah ! mon pauvre ami, je te fais mes compliments de condoléances.

—De condoléance ? Je proteste, s'écria Bernard !

—Si c'est là que tu places ton bonheur, je ne t'envie pas !

—Mais elle m'aime, Prosper !

—Tu es superbe, quand tu parles ainsi ! répondit Prosper en riant. Veux-tu tenter une épreuve ? Tu vas ce soir, n'est-ce pas, chez ta fiancée ? Eh bien, arrive bouleversé, pâle, défait, et raconte devant toute la famille que ton notaire est parti en villégiature à Bruxelles et que tu est ruiné à plate couture ! Tu verras l'effet produit et tu m'en diras des nouvelles !

**

La famille était réunie dans le salon.

Le père dormait dans un fauteuil, le *Temps* sur les genoux : la mère faisait de la tapisserie, la jeune Alice, du crochet ; quant à Cécile, elle était charmante.

—Qu'avez-vous donc, Bernard ? Vous semblez contrarié ? dit la mère de Cécile avec intérêt.

Bernard prit son courage à deux mains et répondit :

—J'ai une mauvaise nouvelle à vous apprendre.

Toute la famille s'approcha vivement de lui.

—Ah ! j'ai bien besoin de votre affection, allez, pour ne pas me désespérer ! continua Bernard. Je vous ai déjà dit, n'est-ce pas,

que toute ma fortune était déposée chez un

—Et Cécile ?

—Cécile ? Elle m'a quitté sans même me tendre la main ! Pas un mot, pas un geste, pas un regard ! Rien !

—Que je te plains, mon pauvre ami !

—Monsieur Maligan ? cria le concierge, en voyant passer son locataire, une lettre pour vous qu'on vient d'apporter à l'instant ! Tu pernets ? dit Bernard à son ami, en brisant le cachet. Puis, se mettant sous un bec de gaz, il lut ce qui suit :

Mon pauvre Bernard, nous quittons Paris demain, pour quelque temps. Je ne veux pas partir, moi, sans vous dire combien votre malheur me fait de la peine. Travaillez et espérez, car il y a autre chose que l'argent dans la vie ! Je vous envoie une fleur séchée qui vous portera bonheur, bien que venant d'une petite fille à qui vous n'avez jamais fait attention.

ALICE.

—Eh bien ! qu'est-ce que tu as ? dit Prosper, en regardant son ami. Tu pleures ?

—Oui ! C'est bête, mais c'est plus fort que moi ! Tiens, lis ? Ah ! le brave cœur !

—En effet, dit Prosper après avoir lu la lettre et remis la fleur dans l'enveloppe, voilà qui rachète tout le mal que la famille t'a fait ! Elle t'aime, cette jeune fille ! Ah ! c'est dommage qu'elle soit laide !

—Comment, laide ? protesta Bernard. Qui t'a dit ça ?

—Toi-même !

—Pardon ! J'ai dit insignifiante. Et je regrette, car, en y réfléchissant bien, elle a de jolis yeux noirs, un regard expressif, une figure intelligente, une abondante chevelure d'un blond vénitien. M'accompagnes-tu ?

—J'y laisse aller seul. Deux fiancées en une soirée ! Et rien ne me dit que tu t'arrêteras là ! Au revoir !

Au revoir !

Cinq minutes après, Bernard entra comme une bombe dans le salon qu'il avait quitté, si triste, une heure auparavant et, s'adressant à l'ancien magistrat, qui s'y trouvait seul :

—Mon notaire n'est pas en Belgique. Je ne suis donc pas ruiné et j'ai l'honneur . . .

—Mais asseyez-vous donc, mon cher enfant ! Je vais appeler Cécile . . .

—Non ? pas Cécile ? Nous nous étions trompés, tous les deux ; nous ne nous aimons pas ? J'ai l'honneur de vous demander la main de Mlle Alice, que j'adore ? Et, si vous me la refusez je me brûle la cervelle ?

Hein ? . . . C'est Alice, maintenant ? répliqua l'ancien magistrat, complètement ahuri. Mais je n'y vois aucun inconvénient, puisque vous n'êtes pas ruiné !

A. HENNEQUIN.

FEUILLETON

DEUX ENFANTS
D'OUVRIERS

(suite)

III

Après un moment de silence, elle reprit avec une douce amitié :

— Cher homme, ne nous tourmentons pas de tout cela. Pourquoi nous attristerions-nous par une crainte prématurée, tant que nous nous portons bien et que nous ne manquons de rien ? Si l'adversité nous frappe, nous nous arrangerons selon la nécessité. Dans tous les cas, quoiqu'il arrive, si nos enfants savent lire et écrire, nous leur laisserons un précieux héritage, bien que nous ne soyons que de pauvres ouvriers. Ceux qui te blâment ne peuvent pas en dire autant. Mets la main sur ta conscience, Adrien, et sens si tu n'es pas fier et heureux de te dire que, devant Dieu et devant les hommes, tu remplis ton devoir de père. Sois content et n'écoute plus les mauvais conseils des gens ignorants. Viens, mon ami, je prendrai Bavon dans mes bras. Allons nous coucher.

Et Adrien Damhout prit la lampe et éclaira sa femme, qui montait derrière lui avec son fils entre ses bras.

IV

Depuis que Bavon avait acquis la conviction qu'il pourrait apprendre à lire à Godelive, il n'avait pas laissé passer un seul jour sans l'exercer à épeler pendant plusieurs heures. Il y avait quelque chose de surprenant dans la persistance et le zèle du jeune garçon. Quelquefois il fatiguait tellement sa petite amie, que sa tête s'embrouillait et qu'elle demandait grâce.

Outre la bonté du cœur qui portait Bavon à faire participer Godelive aux bienfaits de l'instruction que sa mère lui avait fait envisager comme un véritable trésor pour l'enfant d'un ouvrier, il avait une raison spéciale qui le pressait. Il savait que, dès

bout de quelques mois, car Godelive paraissait devenir mieux portante, et elle s'était sensiblement fortifiée en peu de temps.

Une après-midi, la décision lui fut signifiée et on lui dit qu'elle irait le lendemain, à six heures, à la fabrique de dentelles.

La jeune fille s'y serait soumise sans le moindre chagrin, car elle ne savait pas ce qui l'attendait dans cette nouvelle condition; mais le père lui fit comprendre le plus mauvais côté de son sort, lorsqu'il lui dit :

— Alors, Godelive, c'en est fini d'apprendre à lire. Tu en sais déjà trop pour une pauvre fille d'artisan. Tâche de l'oublier; sinon, tu pourrais plus tard concevoir des pensées qui te conduiraient sur une fausse route. Plus de livres dans la maison : ne songe qu'à travailler.

Godelive sortit silencieusement de la maison et resta à la porte la tête courbée. Longtemps elle médita. Elle ne pourrait plus apprendre à lire ! Cette pensée lui arracha des larmes et elle se dirigea lentement et comme égarée vers la demeure de madame Damhout.

Elle parut dans la chambre son tablier devant les yeux. Adrien Damhout était déjà parti pour sa fabrique; mais, comme c'était jeudi, jour de congé, Bavon était encore assis à table à côté de sa mère.

Le petit garçon sauta de sa chaise, prit la jeune fille par la main et lui demanda :

— Godelive, tu pleures ? Qui t'a fait du mal ?

Mais Godelive se mit à pleurer plus fort : elle paraissait inconsolable.

— Eh bien, Godelive, parle, que t'est-il arrivé ? Ce ne doit pas être grave, dit madame Damhout.

— Ah ! je ne peux plus apprendre à lire ! soupira l'enfant.

— Comment ? Pourquoi ? Ça ne se peut ! balbutia Bavon avec une expression d'incredulité et en même temps de révolte.

— Non, je ne peux plus lire, plus jamais ! Bavon, je sais déjà presque lire, et maintenant je dois faire des efforts pour l'oublier !

— Qui dit cela ? s'écria le jeune garçon.

— C'est mon père qui le dit, et il n'y a rien à y faire, répondit Godelive avec tristesse.

— Ton père ? reprit Bavon avec épouvante.

— Oui, et demain, à six heures, je dois

aller en boire une excellente tasse ensemble. Et vous, là-bas, sales vauriens, hors d'ici jusqu'à ce que je vous appelle; sinon, il tombera des atouts sur vos épaules !. . . Maintenant, asseyez-vous, Christine, nous sommes seules et nous pouvons causer à notre aise.

— C'est pour causer avec vous que je suis venue, répondit madame Damhout en s'asseyant. Est-ce vrai que vous avez résolu de placer votre Godelive dans une fabrique de dentelles ?

— C'est vrai, Christine. Je l'aurais laissée encore quelque temps à la maison: l'enfant n'est pas des plus fortes; mais mon mari ne cesse de gronder, et il a peut-être raison. On n'habitue jamais trop tôt les enfants au travail. Alors, ils apportent bientôt quelque chose dans le ménage. Vous faites une singulière mine, Christine. Cela vous étonne-t-il que nous envoyions notre Godelive à la fabrique de dentelles ?

— Cela m'attriste.

— Pourquoi donc ?

— Je m'en vais vous le dire, Lina, et, puisque vous êtes mère et que vous avez un bon cœur, vous me comprendrez, je l'espère du moins. Vous ne savez peut-être pas ce que c'est qu'une fabrique de dentelles ? Je le suis, moi, j'y ai été une couple d'années clouée sur une chaise, et j'y aurais peut-être trouvé une mort prématurée, si feu mon parrain, que Dieu ait son âme ! ne m'en avait fait retirer pour m'envoyer à l'école. Tenez, Hélène, dans une fabrique de dentelles les pauvres petites filles sont courbées, depuis le matin jusqu'au soir, sur un carreau de dentellière. On ne leur permet pas de prendre haleine un moment. Ne jamais lever les yeux, ne jamais bouger, toujours travailler, les membres courbés et la poitrine écrasée, cela rend les enfants pâles et malades. Un grand nombre en deviennent contrefaits, quelques-uns même bossus, et le pis, c'est qu'en leur enfonçant la poitrine petit à petit, on leur fait contracter les germes de la phthisie. Oh ! si vous saviez, Lina, combien on enterre de jeunes femmes, qui ont reçu le coup de la mort dans les fabriques de dentelles !

— Ciel ! vous m'effrayez ! soupira madame Wildenslag. Est-ce bien vrai, tout ce que vous dites là ?

— Du moins en grande partie, Lina. Je

PIANOS &
ORGUES

— AU —

No 55, Rue de la Fabrique

LES PERSONNES QUI DÉSIRENT
FAIRE L'ACQUISITION D'UN BON

P PIANO PIANO A PIANO PIANO PIANO PIANO



OU D'UN EXCELLENT

ORGUE - HARMONIUM

POUR SALON ou POUR EGLISE

Trouveront chez l'éditeur de musique

ARTHUR LAVICNE

un choix très-considérable d'instruments
des manufactures suivantes :

PLANOS DE :

KRAMER & BACH,
MASON & HAMLIN,
WHEELOCK,
MASON & RISCH,
LANSDOWNE,
ETC., ETC.

ORGUES-HARMONIUMS DE

MASON & HAMLIN,
BURDETT,
PACKARD,
KARN & Cie,
PELOUBET,
ETC., ETC., ETC.,aussi, le remarquable orgue d'Église
connu sous le nom de

éclaira sa femme, qui montait derrière lui avec son fils entre ses bras.

IV

Depuis que Bavon avait acquis la conviction qu'il pourrait apprendre à lire à Godelive, il n'avait pas laissé passer un seul jour sans l'exercer à épeler pendant plusieurs heures. Il y avait quelque chose de surprenant dans la persistance et le zèle du jeune garçon. Quelquefois il fatiguait tellement sa petite amie, que sa tête s'embrouillait et qu'elle demandait grâce.

Outre la bonté du cœur qui portait Bavon à faire participer Godelive aux bienfaits de l'instruction que sa mère lui avait fait envisager comme un véritable trésor pour l'enfant d'un ouvrier, il avait une raison spéciale qui le pressait. Il savait que, dès que cela serait possible, sa compagne de jeu serait obligée d'aller à la fabrique ; et il craignait qu'alors elle n'eût plus le temps d'apprendre ; peut-être ne pourraient-ils plus jouer que très-rarement ensemble.

En effet, le père Wildenslag était ennemi de l'instruction. Dans son opinion (qui, hélas ! est partagée par beaucoup d'ouvriers ignorants), les enfants ne sont mis au monde que pour procurer à leurs parents un avantage pécuniaire, et tout sacrifier pour eux est une sottise, dès qu'il y a moyen de s'y soustraire. Quoiqu'il aimât sa petite Godelive plus que ses autres enfants, il n'aimait pas à la voir assise dans la maison avec un livre sur ses genoux et ressembler à une demoiselle par sa propreté et ses manières choisies. C'était, d'après lui, un mauvais exemple dans un ménage où chacun était destiné à travailler sans relâche depuis le berceau jusqu'à la tombe, sans espoir d'un sort meilleur.

Godelive était trop jeune et trop faible pour aller déjà à la fabrique ; mais il y avait dans le voisinage une maison où l'on apprenait aux petites filles à faire de la dentelle. Elle pourrait y gagner chaque jour quelques sous, et ce serait autant de plus dans le ménage. D'ailleurs, elle comprendrait qu'elle était née pour travailler comme les autres, et la paresse, la *demoisellerie*, comme il disait, n'aurait pas le temps de grandir en elle. Plus d'une fois, il avait parlé de ses intentions avec sa femme ; mais madame Wildenslag l'avait toujours décidé à en retarder l'exécution en lui faisant comprendre que Godelive était encore faible et souffrante.

Cependant, ce motif lui fit défaut au

Mais Godelive se mit à pleurer plus fort ; elle paraissait inconsolable.

—Eh bien, Godelive, parle, que t'est-il arrivé ? Ce ne doit pas être grave, dit madame Damhout.

—Ah ! je ne peux plus apprendre à lire ! soupira l'enfant.

—Comment ? Pourquoi ? Ça ne se peut ! balbutia Bavon avec une expression d'incrédulité et en même temps de révolte.

—Non, je ne peux plus lire, plus jamais ? Bavon, je sais déjà presque lire, et maintenant je dois faire des efforts pour l'oublier !

—Qui dit cela ? s'écria le jeune garçon.

—C'est mon père qui le dit, et il n'y a rien à y faire, répondit Godelive avec tristesse.

—Ton père ? reprit Bavon avec épouvante.

—Oui, et demain, à six heures, je dois aller à la fabrique de dentelles, et je ne peux plus jamais prendre un livre en main que mon père ne le voie. Dieu, que je suis malheureuse !

Elle recommença à pleurer de plus belle ; les larmes ruisselaient entre ses doigts. Bavon, touché de compassion, laissa tomber sa tête et se mit également à pleurer.

Pendant quelque temps, madame Damhout fit des efforts pour consoler les deux enfants ; mais elle n'y réussit pas. Pour leur donner un peu de courage, elle promit d'aller parler à madame Wildenslag, et exprima l'espoir qu'elle pourrait peut-être changer cette triste résolution.

Elle arrangea tout dans la chambre, puis elle dit à la petite fille :

—Es-tu bien sûre, Godelive, que tes parents aient décidé de te placer dans une fabrique de dentelles ?

—Certes, madame Damhout, dès demain matin.

—Ils ne savent donc pas ce que c'est qu'une fabrique de dentelles ?

—Je crois bien qu'ils le savent. Cela n'est rien, madame Damhout ; je veux bien aller à la fabrique de dentelles, j'y ferai mon possible ; mais ne plus pouvoir apprendre à lire, voilà ce qui m'attriste.

—Eh bien, reste ici : je vais chez ta mère. Ne pleure plus ; peut-être reviendrai-je avec de bonnes nouvelles.

Quelques moments après, madame Damhout entra dans la demeure de Wildenslag.

—Bonjour, Christine ; quel bonheur de vous voir ici ! dit la mère de Godelive. Etes-vous à la promenade ? Cela ne vous arrive pas souvent. J'ai justement versé le café, parce que le feu était allumé ! Nous

Hélène, dans une fabrique de dentelles les pauvres petites filles sont courbées, depuis le matin jusqu'au soir, sur un carreau de dentellière. On ne leur permet pas de prendre haleine un moment. Ne jamais lever les yeux, ne jamais bouger, toujours travailler, les membres courbés et la poitrine écrasée, cela rend les enfants pâles et malades. Un grand nombre en deviennent contrefaits, quelques-uns même bossus, et le pis, c'est qu'en leur enfonçant la poitrine petit à petit, on leur fait contracter les germes de la phthisie. Oh ! si vous saviez, Lina, combien on enterre de jeunes femmes, qui ont reçu le coup de la mort dans les fabriques de dentelles !

—Ciel ! vous m'effrayez ! soupira madame Wildenslag. Est-ce bien vrai, tout ce que vous dites là ?

—Du moins en grande partie, Lina. Je le sais, il y a des enfants robustes qui ne sont pas devenues malades, bien qu'elles aient été à la fabrique de dentelles ; mais, si j'avais un enfant aussi faible que Godelive, je ne risquerais pas d'altérer sa santé et d'être peut-être la cause de sa mort. Je suis mère..

—Mais, moi aussi, je suis mère, s'écria madame Wildenslag.

—Je le sais, Lina, répondit l'autre avec douceur. Si j'avais douté de votre amour pour vos enfants, vous ne m'auriez pas vue ici aujourd'hui. Godelive est venue me dire que vous aviez décidé de l'envoyer demain à la fabrique de dentelles. La chose ne me concerne pas personnellement ; mais vous me pardonnerez si j'aime votre enfant. Elle est si aimable et si intelligente, et elle a un cœur si bon et si pur ! Cela me fait peine, de penser que le pauvre agneau aura peut-être la poitrine enfoncée, et qu'elle en mourra.

—Mais, Christine, elle n'ira pas à la fabrique de dentelles ? dit madame Wildenslag avec une sorte d'indignation. Je suis pauvre et ignorante, je le reconnais ; mais j'ai aussi un cœur de mère. Je ne laisserais pas ruiner la santé de mon enfant, quand on me donnerait un monceau d'or.

—Cela vous honore à mes yeux, Lina, dit madame Damhout. Vous aimez véritablement votre pauvre Godelive.. Mais votre mari ?

(à suivre)

Abonnez-vous à L'ASSOCIATION, journal ami des classes ouvrières.

un choix très-considérable d'instruments des manufactures suivantes :

PIANOS DE :

KRANICH & BACH,
MASON & HAMLIN,
WHEELOCK,
MASON & RISCH,
LANSDOWNE,
ETC., ETC.

ORGUES-HARMONIUMS DE
MASON & HAMLIN,
BURDETT,
PACKARD,
KARN & Cie,
PELOUBET,
ETC., ETC., ETC.,

aussi, le remarquable orgue d'Église connu sous le nom de

VOCALION

appelé à rendre d'immenses services dans nos Églises comme remplaçant désirable des orgues ordinaires à tuyaux.—Le VOCALION, par son mode de construction, la beauté et la puissance de la sonorité, les nombreuses ressources qu'il offre à l'organiste, le peu d'espace qu'il nécessite et le peu de soins qu'il requiert, est destiné à remplacer avantageusement dans nos Églises les orgues à tuyaux dont il coûte à peine la moitié du prix. Messieurs les membres du Clergé et les Directeurs et Directrices de nos maisons d'éducation sont respectueusement invités à examiner le VOCALION chez

A. LAVIGNE,
55 rue de la FABRIQUE, Québec.

NOUVEAUTÉS MUSICALES

Romances, mélodies, chansonsnettes, morceaux de piano, duos et trios, ouvrages d'enseignement de la musique, etc., etc, chez

A. LAVIGNE,
55 rue de la Fabrique, Québec.
5 juillet 1890.